



RAPPORT ANNUEL

Gestion clientèle du service des déchets

A
N
N
E

2
0
2
4

Maître d'ouvrage: ***Communauté de Communes HAVA'I***

Périmètre du rapport îles de Raiatea, Taha'a,
Huahine et Maupiti

Rédigé par B.CARON

Version 01.2025

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL

Le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** vise à présenter de manière claire, synthétique et transparente l'activité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le périmètre de la **Communauté des Communes HAVA'I (CCH)**, pour l'année **2024**. Il rend compte des aspects **techniques** et **financiers** du service.

Ce rapport poursuit plusieurs objectifs :

- **Informar les usagers** sur le fonctionnement du service, ses performances opérationnelles et ses coûts ;
- **Mettre en valeur les actions réalisées** en matière de collecte, de tri, de traitement et de prévention des déchets ;
- **Évaluer la qualité et l'efficacité** du service rendu à la population ;
- **Renforcer la transparence de la gestion publique** et soutenir les élus dans leurs prises de décision ;
- **Répondre aux obligations réglementaires**, notamment celles prévues par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'arrêté n°667 DIPAC du 11 mai 2011.

Le RPQS constitue ainsi un **outil de pilotage, de suivi et de communication** destiné aux citoyens, aux élus locaux et aux partenaires institutionnels.

Conformément à l'**article D.2224-3 du CGCT**, ce rapport devra être transmis aux communes membres de la Communauté de Communes HAVA'I pour présentation à leurs conseils municipaux respectifs **dans un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice**, soit **au plus tard le 31 décembre 2025**.

Par ailleurs, selon l'**article D.2224-5 du CGCT**, dans les communes de **3 500 habitants et plus**, le ou les rapports annuels doivent être **mis à la disposition du public** à la mairie (et le cas échéant, dans les mairies annexes) **dans les quinze jours** suivant leur présentation ou adoption par le conseil municipal.

Le public est informé de cette mise à disposition **par voie d'affichage** en mairie et aux emplacements habituels, pour une durée minimale d'un mois.

Enfin, un exemplaire du rapport est adressé au **Haut-commissaire de la République en Polynésie française**, à titre d'information, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'arrêté n°667 DIPAC du 11 mai 2011 précise les **indicateurs techniques et financiers** à intégrer dans les rapports annuels des services de gestion des déchets.

INDICATEURS TECHNIQUES

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

A. Collecte des déchets ménagers :

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence de collecte
- Nombre et localisation des déchetteries existantes, ainsi que les types de déchets acceptés
- Organisation des collectes séparatives : types de déchets concernés et modalités mises en place
- Types de collecte pour les déchets encombrants et paramètres associés

B. Collecte des déchets non ménagers pris en charge par le service :

- Récapitulatif des tonnages collectés durant l'exercice concerné
- Rappel des tonnages collectés lors de l'exercice précédent
- Perspectives d'évolution de l'organisation de la collecte

2. Indicateurs relatifs au traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement
- Mesures de prévention mises en œuvre

INDICATEURS FINANCIERS

- Modalités d'exploitation du service
- Montant des dépenses engagées par le service
- Modes de financement du service
- Montants des contrats de prestations de services

Le service public des déchets

Les compétences en matière de collecte, de traitement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sont du ressort des communes en vertu de **l'article 43-I de la Loi du organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française**.

La **création** en **2012** de la **Communauté de Communes HAVA'I (CCH)** qui est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** situé dans **l'archipel des Îles Sous-le-Vent**, en Polynésie française, résulte du **choix volontaire de l'ensemble des communes membres**.

La **CCH définit par un règlement de service validé par délibération le cadre réglementant les collectes des déchets ménagers et assimilés sur son territoire**. La gestion du service public des déchets est assurée dans le respect des principes suivants :

- Égalité de traitement des usagers
- Continuité du service public
- Adaptabilité du service public

Synthèse de l'année 2024 sur le service de CCH



Points de collecte

→ 7 225 points recensés en 2024, soit une légère baisse de **-0,12 %** par rapport à 2023.



Quantité totale de déchets collectés

→ **14 833 tonnes** collectées sur l'ensemble du territoire, en légère diminution (**-0,3 %**).

→ Dont **513 tonnes** de déchets valorisables (plastique, verre, fer/aluminium, DEEE), représentant **8 %** du total.



Valorisation des déchets recyclables

→ **161 tonnes** (soit **31,4 %** des déchets recyclables collectés) ont été **prises en charge par Fenua Ma à Tahiti**.



Actions de sensibilisation au zéro déchet

→ Une équipe de **12 services civiques** a parcouru le territoire durant **8 mois** afin de **sensibiliser les habitants**, en porte-à-porte, **au tri et à la réduction des déchets**.



Coût du service

→ S'est élevé à **312 450 607 XPF** en **2024**, en hausse de **+22,34 %** par rapport à **2023**.



Tarification

→ Une **augmentation des tarifs** a été appliquée pour l'ensemble des abonnés en **début d'année 2024**.

Réalisations marquantes en 2024

✓ Actualisation finalisée du **Plan de Gestion des Déchets de 2016**.

 **Études préalables** menées en vue de la **construction du Centre d'Enfouissement Technique (CET)** à Raiatea.

 Réalisation et finalisation des **études de faisabilité d'implantation** de **futurs CET** sur les îles de **Taha'a, Huahine et Maupiti**.

 **Campagnes de sensibilisation** au tri et à la réduction des déchets, déployées sur l'ensemble du territoire via 12 services civiques.

 **Révision tarifaire appliquée** à l'ensemble des usagers du service (hors Usagers Non Domestiques).

 **Mise en place d'une déchetterie mobile** à Tumara'a, pour faciliter l'accès au service.

 **Participation active à la consultation publique** du Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD) de la Polynésie française.

Perspectives pour les futurs exercices

 Mise en place d'une **nouvelle augmentation tarifaire** pour les usagers du service (hors Usagers Non Domestiques), à l'échelle du territoire.

 Poursuite des démarches pour la **construction du Centre Enfouissement Technique (CET)** à Raiatea.

 Réalisation de l'étude **MODECOM** (caractérisation des déchets) sur l'ensemble du territoire de la CCH.

 Avancement du projet de **construction du nouveau siège** de la CCH à **Uturoa (Raiatea)**.

SOMMAIRE

1. Présentation de la Communauté de commune Hava'i.....	1
Compétence et intercommunalité.....	1
Compétences obligatoires.....	1
Compétences optionnelles.....	1
Gouvernance et organisation de la CCH.....	2
Périmètre du service.....	2
Les moyens humains.....	3
2. Les caractéristiques du service.....	6
Organisation de la collecte des déchets.....	6
Les moyens techniques pour la collecte.....	7
Les usagers du service.....	8
Le parc de bacs roulants du service.....	9
Bilan de l'ensemble des déchets collectés.....	10
Bilan des déchets recyclables collectés.....	13
Verre.....	13
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).....	13
Plastique et Aluminium / Fer.....	14
Traitement des déchets.....	15
Traitement des déchets OMr, Encombrants et DMS.....	15
Traitement des déchets recyclables (Verre, Plastique, DEEE, Aluminium et Fer).....	16
3. Bilan de la communication et des publications - 2024.....	17
4. Les aspects financiers du service.....	19
Les charges du service.....	19
Dépenses de fonctionnement.....	19
Dépenses d'investissement.....	22
Les recettes du service.....	23
Usagers Domestiques.....	23
Usagers Non Domestiques.....	24
Facturation.....	24
Recettes de fonctionnement.....	26
Recettes d'investissement.....	27
Recettes globales du service.....	27
Analyse de la situation financière du service.....	28
Fonctionnement.....	28
Investissement.....	29
Budget globale du service.....	30
Trésorerie du BAOM.....	31
Pistes d'action et recommandations.....	32
Complément au rapport: Part de l'usager et contribution de la CCH au financement du service.....	62

1. Présentation de la Communauté de commune Hava'i

Compétence et intercommunalité

Créée en 2012, la **Communauté de Communes HAVA'I (CCH)**, la Communauté de Communes Hava'i (CCH) est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** situé dans l'archipel des Îles Sous-le-Vent, en Polynésie française.

Le siège de la **CCH** est situé à **Tevaitoa**, dans la commune de **Tumaraa**, sur l'île de **Raiatea**.

Conformément à ses statuts, la CCH exerce plusieurs compétences réparties en catégories obligatoires et optionnelles.

Compétences obligatoires

1. **Valorisation du patrimoine historique** : Promotion du patrimoine et de l'histoire locale, ainsi que la transmission des savoirs et savoir-faire.
2. **Développement du tourisme nautique** : Amélioration de l'accueil des touristes venant par la mer et promotion de la navigation traditionnelle polynésienne.
3. **Développement de l'agriculture biologique** : Promotion d'une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs.

Compétences optionnelles

1. **Gestion des déchets ménagers** : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
2. **Gestion des animaux errants** : Réponse aux obligations des maires concernant la divagation des animaux et la circulation des chiens de 1re et 2e catégorie.
3. **Gestion du transport entre les îles** : Étude des besoins en transport maritime entre les îles de la communauté .

La **CCH** exerce principalement la compétence de gestion des déchets ménagers. Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, la **CCH** assure la **collecte** et le **traitement** des **déchets ménagers et assimilés** sur les îles de **Raiatea**, **Taha'a**, **Huahine** et **Maupiti**.

La gestion des déchets dans ces îles présente des défis importants. L'absence de **Centres d'Enfouissement Technique (CET)** conduit à l'utilisation de dépotoirs, ce qui engendre des risques environnementaux significatifs, notamment dans la contamination des sols et des eaux.

Pour remédier à cette situation, la **CCH** envisage la création d'un CET à Faaroa, sur l'île de Raiatea, dont la **mise en service** est prévue pour **2028**. Ce projet vise à améliorer la gestion des déchets et à réduire l'impact environnemental actuel.

Gouvernance et organisation de la CCH

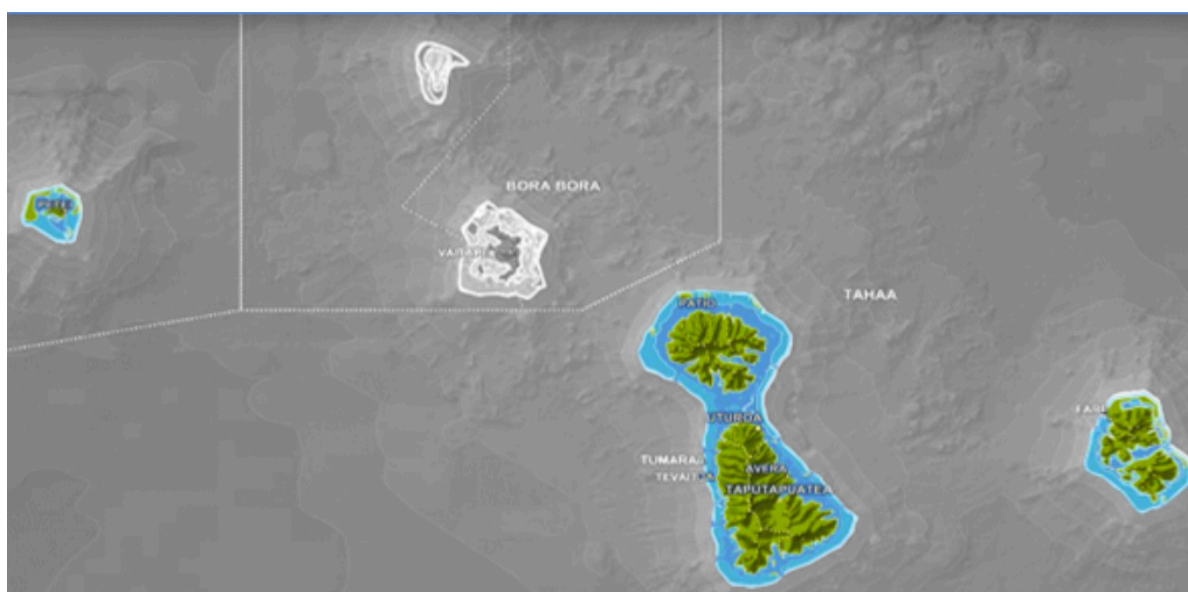
La Communauté de Communes Hava'i (CCH) est administrée par un organe délibérant, le **Conseil communautaire**, composé de **30 délégués titulaires** et **30 délégués suppléants**, soit **5 titulaires et 5 suppléants par commune membre**. Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des six communes adhérentes : Tumaraa, Taputapuatea, Uturoa, Huahine, Taha'a et Maupiti .

Le **Bureau communautaire**, organe exécutif de la CCH, comprend **12 membres** : un président, **9 vice-présidents** et **2 délégués**. Chaque commune est représentée au sein du Bureau, dont les membres sont élus parmi les délégués titulaires du Conseil communautaire. Le nombre de vice-présidents est fixé par le Conseil communautaire, dans la limite de 30 % de son effectif total .

Au quotidien, la CCH s'appuie sur une équipe technique et administrative de **39 agents** répartis sur les différentes îles de son territoire, assurant la mise en œuvre des compétences et des projets communautaires.

Périmètre du service

La CCH couvre une superficie totale de **344 km²** et représente une population d'environ **25 457 habitants**, pour un **nombre estimé de 9 833 logements** (résidences principales, secondaires, logements vacants, etc.), selon les données de l'**ISPF - Recensement 2022**. Ce territoire insulaire et morcelé implique une organisation logistique spécifique, adaptée aux contraintes locales, afin d'assurer un service public de gestion des déchets efficace, équitable et durable.

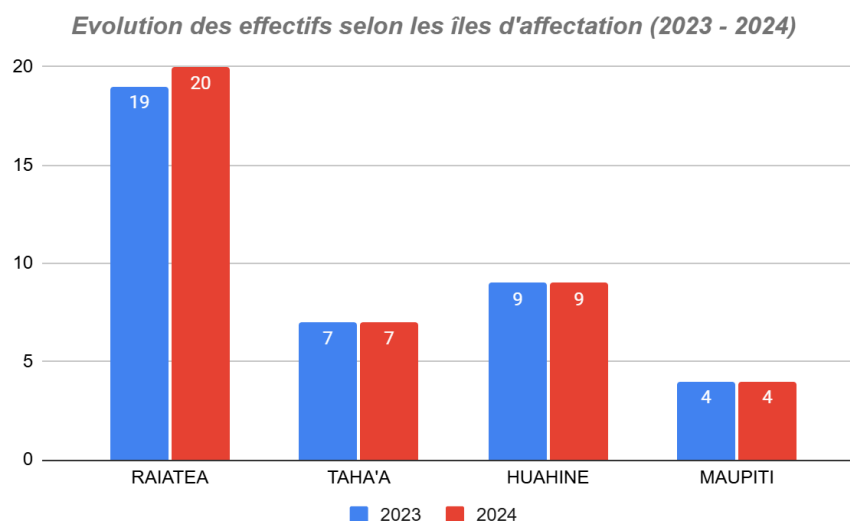


Périmètre CC HAVA'I	Population recensement 2022	Nombre de logement	Superficie (km ²)	Densité (Hab/km ²)
Raiatea	12 452	4 647	168	74
Taha'a	5 365	2 183	90	88
Huahine	6 325	2 460	75	75
Maupiti	1 315	543	11	11
TOTAL	25 457	9 833	344	74

L'annexe 1 présente les **caractéristiques du service pour chaque île** relevant du périmètre de la CCH en **2024**.

Les moyens humains

Au **31 décembre 2024**, **40 agents** étaient en poste pour **assurer** le fonctionnement du **service de collecte des déchets** sur le **territoire** de la **CCH**, dans le cadre de **l'exercice 2024**. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des effectifs sur chaque île:

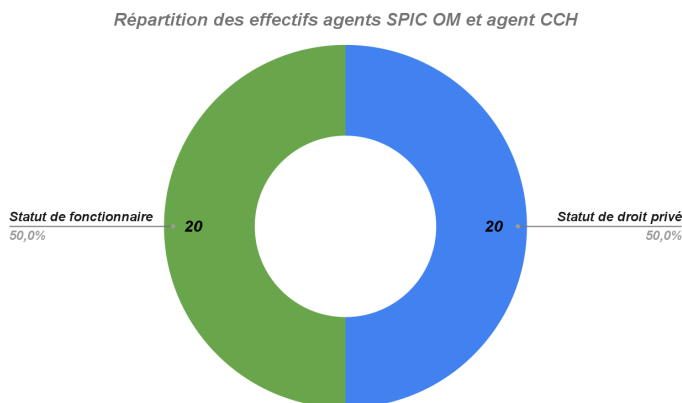


On observe une **légère augmentation des effectifs sur l'île de Raiatea**, passant de **19 agents en 2023 à 20 en 2024**.

En revanche, les effectifs restent **stables** sur les îles de **Taha'a, Huahine et Maupiti** sur les deux dernières années.

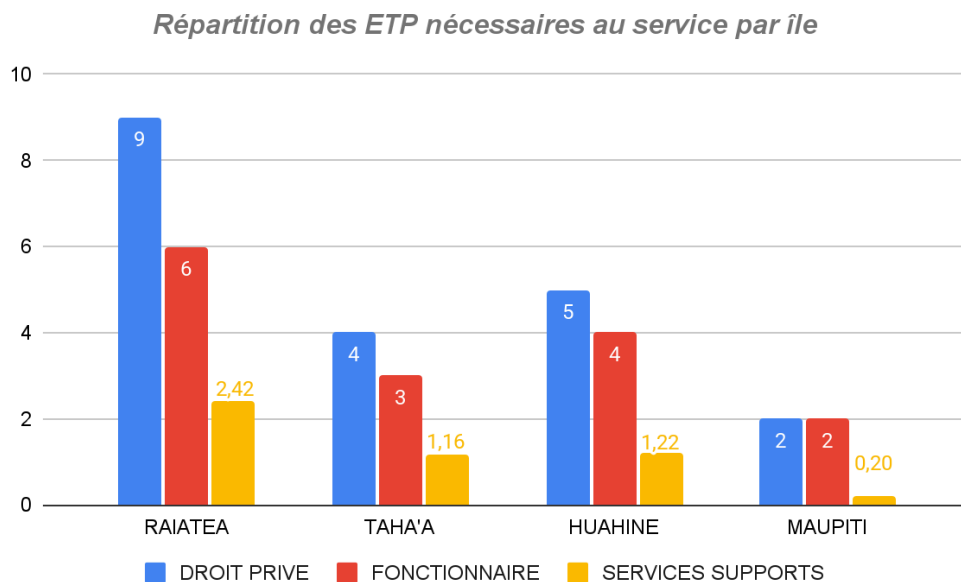
Sur l'ensemble du territoire, le fonctionnement du service mobilise **40 agents** en **2024**, répartis à parts égales entre :

- **20 agents ayant un statut de droit privé** (principalement des ripeurs et des chauffeurs),
- et **20 agents ayant un statut de fonctionnaire**, dont une partie dédiée aux **services supports et administratifs**.



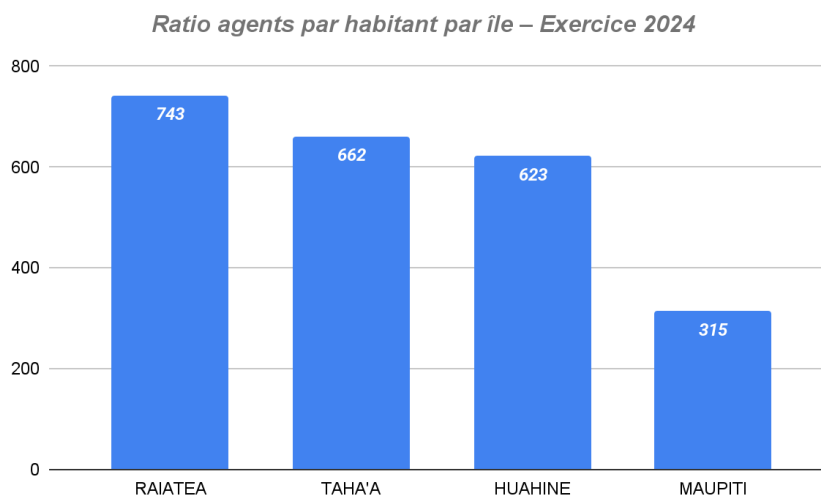
Le graphique ci-dessous présente le **nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) nécessaires par île pour l'exercice 2024**, en incluant une **ventilation spécifique des services supports**.

Cette répartition a été établie **en fonction du nombre d'abonnés par île**, afin de refléter au mieux les besoins en personnel.



Afin de faciliter la comparaison entre les différentes îles, un **ratio "agents par habitant"** a été calculé en rapportant le **nombre d'Équivalents Temps Plein de chaque île à sa population**.

Ce ratio permet d'estimer la **charge de travail potentielle par ETP** selon la taille de la population desservie :



Cette analyse met en évidence que **Maupiti dispose d'un effectif plus élevé au regard de sa population**, ce qui s'explique par des contraintes géographiques, logistiques ou organisationnelles spécifiques.

2. Les caractéristiques du service

Organisation de la collecte des déchets

La collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de la CCH à la fin l'exercice 2024 est organisée de manière suivante:

Ordures ménagères résiduelles (1 fois par semaine)

 Collecte : Portes à portes - collecte en bac

 Traitement : Dépotoirs de chaque île

Recyclables (plastiques/aluminium/métal/ verre) (1 fois toutes les 2 semaines)

 Collecte : Portes à portes - collecte par mono-matériaux en vrac, déposés dans le bac gris ou tout autre contenant choisi par l'utilisateur.

 Traitement : Rapatriement sur Tahiti via Fenua ma pour traitement par filière adaptée à l'étranger, à l'exception du verre, qui est broyé directement sur place par la CCH et valorisé en sous couche de remblai ou de dalle

Encombrants et DEEE (1 fois par semestre)

 Collecte : Collecte ponctuelle par point d'apport volontaire en mode déchetterie mobile via des bennes amovibles et en porte-à-porte selon les communes

 Traitement : Rapatriement sur Tahiti pour **enfouissement au CET de Hitia'a** concernant les **encombrants** collecté sur Raiatea et **traitement par filaire à l'étranger** pour les **DEEE**.

À Avera, Tahina (Uturoa) et Tevaitoa (Tumaraa), la collecte des biodéchets (2 fois /semaine) a été suspendue le 1er octobre 2024 faute de tonnage suffisant, une reprise est prévue en mars 2025 (1 fois /semaine) sur tout le territoire.

Par ailleurs, jusqu'à fin novembre 2024, les recyclables étaient collectés via des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur toutes les îles sauf Raiatea depuis mai 2023. Depuis fin 2024, ces PAV ont été supprimés au profit d'une collecte en porte-à-porte.

Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) sont collectés par la CCH dans ses centres de tri sur chaque île ou ponctuellement via une déchetterie mobile. Ils sont ensuite conditionnés et expédiés à Tahiti pour y être traités dans une filière adaptée.

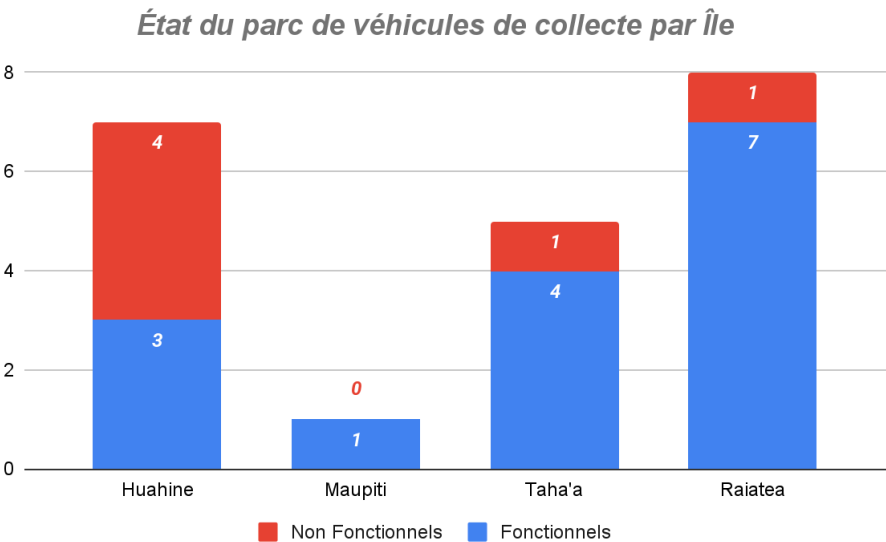


Les moyens techniques pour la collecte

Le tableau ci-dessous détaille la flotte de véhicules utilisée pour les opérations sur les îles de Huahine, Maupiti, Taha'a et Raiatea :

ÎLE	NOMBRES TOTAL DE VÉHICULES	VÉHICULES FONCTIONNELS ✓	VÉHICULES EN DIFFICULTÉ ⚠ / HORS SERVICE ✗	POINTS CLÉS À RETENIR
HUAHINE	7 véhicules	1 camion plateau JMC (2024) 1 BOM 12 m³ (234 012 P, 2016) 1 BOM 7 m³ (260 523 P, 2020)	1 BOM 7 m³ (260 524 P, 2020) 1 camion grappin (258 905 P, 2020) 2 camions plateau JMC (2016)	43 % de la flotte opérationnelle. 5 ans age moyen des véhicules fonctionnels
MAUPITI	1 véhicule	1 BOM 5 m³ (2020)	/	100 % de la flotte opérationnelle. 5 ans age moyen des véhicules fonctionnels
TAHA'A	5 véhicules	1 BOM 14 m³ (2016) 1 camion plateau JMC (2024) 1 BOM 7 m³ (2020) 1 camion grappin (2020)	1 Multicar (2009)	- 1 camion grue en panne pendant 6 mois (problème de bras/courant). 80 % de la flotte opérationnelle. 5 ans age moyen des véhicules fonctionnels
RAIATEA	8 véhicules	1 camion plateau Kia Motors (241 009 P, 2017) 1 BOM 14 m³ (261 412 P, 2020) 2 BOM 12 m³ (206 754 P, 2010 et 220 436 P, 2013) 1 BOM 7 m³ (260 525 P, 2020) 1 camion grappin (247 461 P, 2018) 1 véhicule léger (Toyota Hilux, 232 205 P, 2016)	1 BOM 5 m³ (206 754 P, 2010)	Raiatea possède la plus grande flotte de véhicules. 87.5 % de la flotte opérationnelle 8 ans et 8 mois age moyen des véhicules fonctionnels

Le graphique ci-dessous présente l'état du parc de véhicules sur chaque île



Sur les **21 véhicules de collecte** de la CCH répartis sur l'ensemble des îles, **15** sont **opérationnels**, ce qui représente **71 %** de la **flotte**. À la **fin** de l'année **2024**, l'**âge moyen** des **véhicules en service** était de **6 ans et 10 mois**.

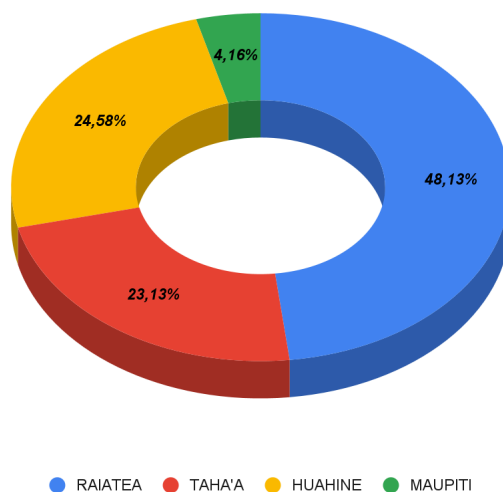
Le **vieillissement** de la **flotte de collecte** de la CCH constitue un **enjeu majeur**, avec des **risques accrus de pannes, de surcoûts de maintenance et de perturbations du service**. Il est donc **urgent** de mettre en place un **plan de renouvellement progressif**, fondé sur un **audit technique** et **orienté** vers des **véhicules plus modernes et performants**, afin d'**assurer la continuité du service** tout en maîtrisant **les coûts à moyen terme**.

Les usagers du service

Le service des déchets couvre le territoire de la communauté de commune Hava'i qui comptait au dernier recensement **25 457 habitants** (2022).

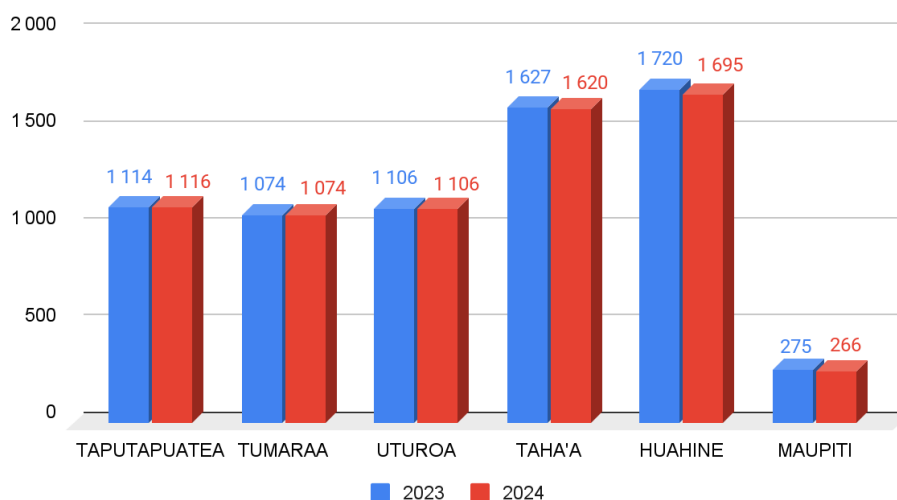
En **2024**, le service comptait **7 225 usagers (domestiques et non domestiques)** recensés dans la base de données clientèle, contre **7 234** en **2023**, soit une légère diminution de **-0,12 %**. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des usagers par île.

Répartition en pourcentage des usagers (UD et UND) par île en 2024



Le graphique ci-dessous présente l'**évolution** du nombre d'**usagers domestiques (UD)** par commune **entre 2023 et 2024**.

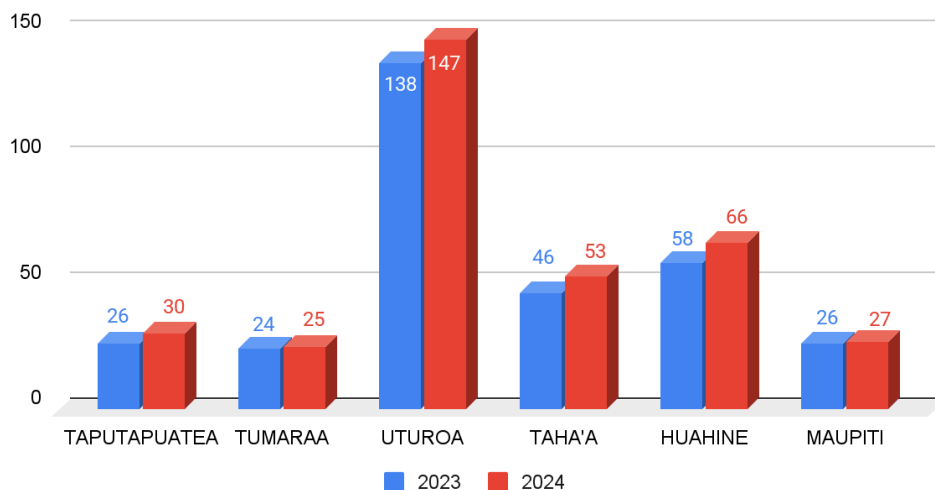
Évolution du nombre d'Usagers Domestiques (UD) par commune (2023 - 2024)



Le nombre d'**usagers domestiques (UD)** recensés dans la base de données clientèle est passé de **6 916** en **2023** à **6 877** en **2024**, soit une légère baisse de **- 0,56 %**.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre **Usagers Non Domestiques (UND)** par commune entre **2023 et 2024**.

Évolution du nombre d'Usagers Non Domestiques (UND) par commune (2023 - 2024)



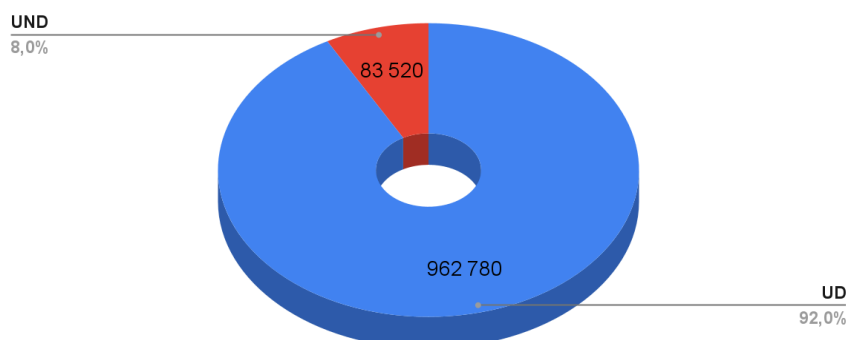
Le nombre d'**Usagers Non Domestiques (UND)** recensés dans la base de données clientèle a augmenté, passant de **318** en **2023** à **348** en **2024**, soit une hausse de **+ 9,43 %**.

Le parc de bacs roulants du service

Les **Usagers Domestiques (UD)** disposent normalement d'un bac gris de **120 litres**, tandis que les **Usagers Non Domestiques (UND)**, principalement des professionnels, sont dotés au minimum d'un bac gris de 240 ou 660 litres selon les besoins. Toutefois, une rupture de stock sur les bacs de **120 litres** a entraîné des difficultés pour une partie des **UD**, qui se trouvent actuellement sans bac de collecte. Dans ce contexte, ils sont **contraints** soit d'**acquérir** eux-mêmes un **bac**, soit de **déposer** leurs déchets **en sacs sur la voie publique** lors des jours de collecte.

En se basant sur une **hypothèse de dotation standard**, soit un bac de **120 litres** par **UD** et un bac de **240 ou 660 litres** par **UND**, on estime à **7 225** le nombre total de **bacs mis à disposition**, représentant un **volume global** de **1 046 300 litres**.

Volume théorique total de bacs réparti sur le service entre UD et UND en 2024



Il est important de noter qu'**aucun système** de **suivi des bacs** attribués aux usagers **n'est actuellement en place**, ce qui limite la visibilité sur le parc de bacs roulants et rend **difficile sa gestion à moyen et long terme**.

À court terme, il est primordial de programmer un **recensement des bacs existants**, suivi de la **distribution d'un bac de collecte à chaque usager** du service.

Cette action répond à plusieurs enjeux clés :

- **Sécuriser le travail des agents de collecte**,
- **Préserver la salubrité des espaces publics** les jours de ramassage,
- **Améliorer la qualité des déchets collectés** en vue de leur traitement,
- Et **assurer une meilleure adéquation** entre le service rendu et la tarification appliquée.

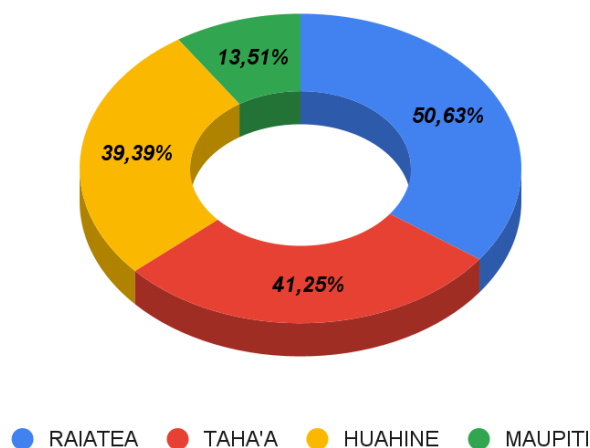
Par ailleurs, il serait nécessaire de mettre en place un **suivi systématique des bacs distribués**, afin de disposer d'un **inventaire précis et régulièrement mis à jour**.

Il est également important de **rappeler aux usagers que les bacs restent la propriété de la CCH**, et non des particuliers, afin de **faciliter leur gestion et leur renouvellement à long terme**.

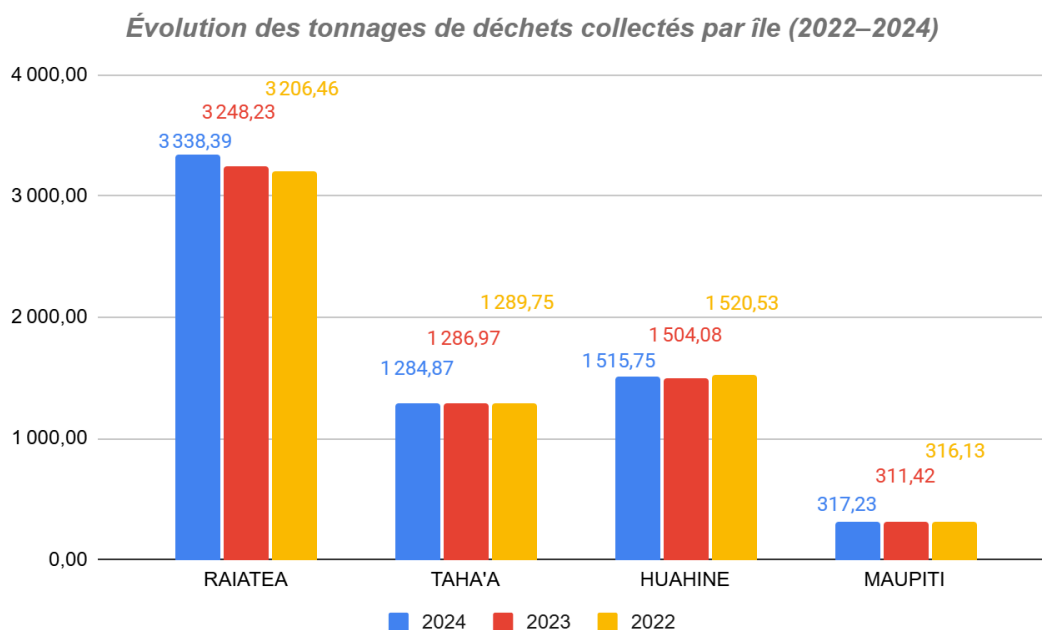
Bilan de l'ensemble des déchets collectés

En **2024**, la CCH a collecté un total de **6 432 tonnes** de déchets (hors biodéchets) sur l'ensemble de son périmètre de compétence. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des tonnages collectés par île.

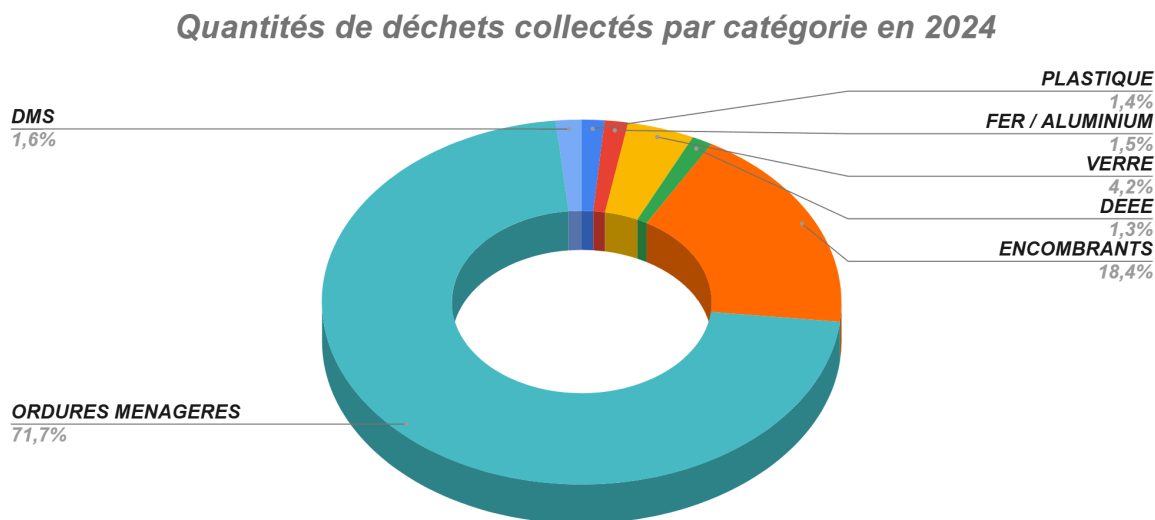
Répartition en pourcentage des déchets collectés par île en 2024



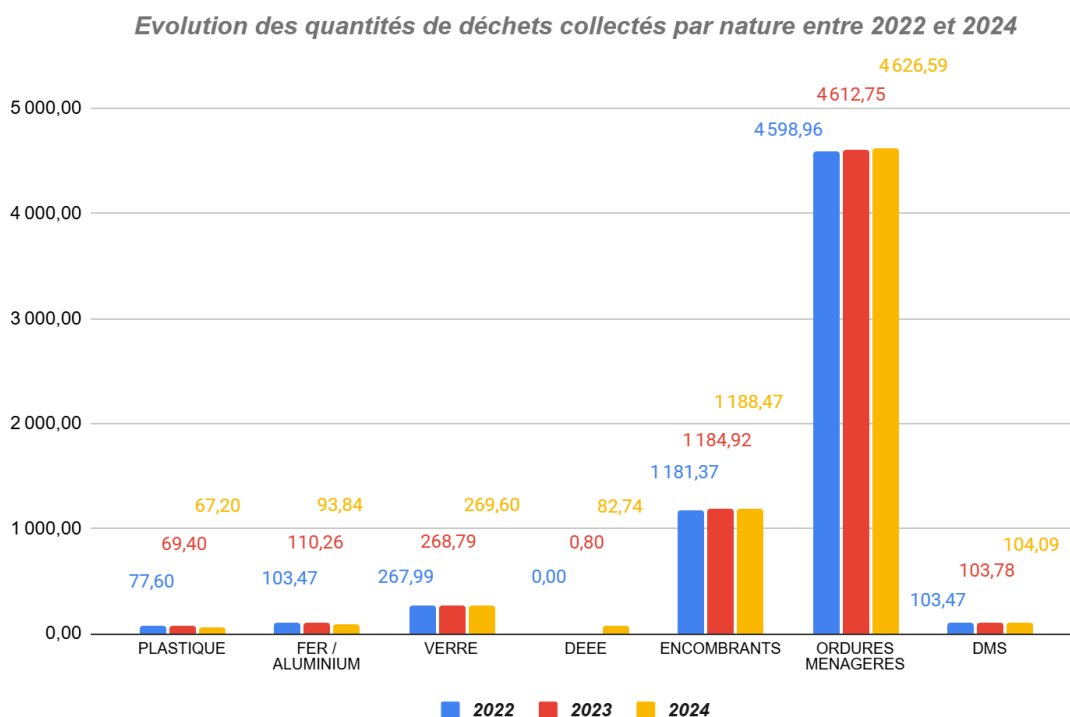
L'évolution des tonnages collectés par île depuis 2022 est illustrée dans le graphique ci-dessous.



En **2024**, on estime que **71,7 %** des déchets collectés sur le territoire de la CCH étaient constitués d'ordures ménagères, soit **4 626 tonnes**. Les encombrants représentaient la deuxième catégorie la plus importante, avec **18,4 %**, soit **1 188 tonnes**.



Le graphique illustre l'évolution des tonnages de déchets collectés depuis 2022 par nature de déchets.



Il est à noter que **l'ensemble des données** figurant dans le graphique ci-dessus demeure **stable depuis** l'exercice **2022**.

Il convient, cependant, de prendre ces chiffres avec **prudence**, car ils sont issus en grande partie d'une estimation basée sur les résultats de l'étude **MODECOM** réalisée en **2021**. Parmi les tonnages mentionnés ci-dessus, seuls les déchets **plastiques** et **Fer/ Aluminium** sont systématiquement pesés par l'opérateur de traitement **Fenua Ma**, ce qui garantit une correspondance exacte avec les quantités réellement collectées sur le terrain.

Dans le cadre du projet de création d'un **Centre d'Enfouissement Technique (CET)**, il est essentiel de **réaliser une campagne de caractérisation fine des déchets collectés sur chaque île**. Cette démarche permettra de **quantifier de manière fiable les gisements par type de déchets** et d'assurer un **dimensionnement adapté du futur CET**.

Parallèlement, il est primordial de définir un **fonctionnement** et une **stratégie d'équipement en moyens de collecte adaptés**, permettant à la CCH de **suivre de façon autonome, précise et quotidienne** les **quantités de déchets collectées selon leur nature**.

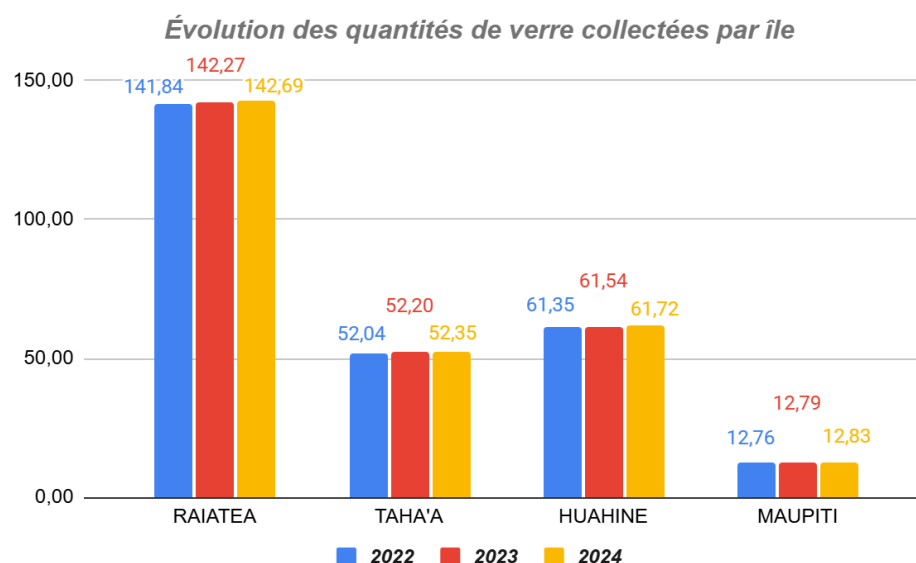
L'**annexe 2** présente le **détail des tonnages collectés** sur le territoire de la CCH au cours de l'exercice **2024**.

Bilan des déchets recyclables collectés

Sur le territoire de la CCH, les **déchets ménagers recyclables** collectés en monomatériaux comprennent le verre, les plastiques, l'aluminium et le fer. Depuis fin 2024, la collecte de ces flux s'effectue en porte-à-porte, toutes les deux semaines, sur l'ensemble des îles.

Verre

Le graphique ci-dessous illustre **l'évolution des tonnages** de déchets en **verre** collectés sur chacune des **îles**.



On observe une **stabilisation des volumes** collectés, principalement en **raison** de l'**absence** de **système de pesée**. Les données présentées reposent sur une **estimation basée** sur le **ratio** de production issu de l'étude **MODECOM 2021**, **extrapolée** au nombre d'**habitants** selon le recensement de 2022, avec un **taux d'accroissement** annuel de **0,3 %**.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Jusqu'à l'exercice 2023, la collecte des **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** était effectuée dans le cadre des collectes d'encombrants.

Depuis 2024, la CCH a mis en place des **collectes spécifiques**, organisant **cinq opérations dédiées** (quatre à Raiatea et une à Maupiti), qui ont permis de collecter **82,74 tonnes de DEEE** (à noter que ce chiffre ne concerne que l'île de Raiatea).

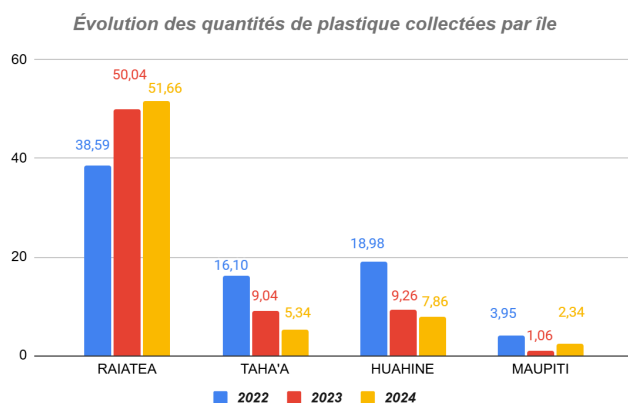
👉 À noter : les **usagers de l'île de Raiatea** disposent également de la possibilité de **déposer directement leurs DEEE** au siège de la CCH.

Pour les exercices à venir, plusieurs améliorations sont préconisées :

-  **Organiser une collecte DEEE spécifique par île,**
-  Mettre en place un **suivi rigoureux des quantités** collectées via une pesée systématique,
-  **Désigner un agent responsable sur chaque opération** pour garantir le **bon tri des déchets** et **éviter les mélanges** (notamment entre DEEE et encombrants), ce qui permettra **d'améliorer la qualité des flux collectés** et d'optimiser leur **traitement en aval**.

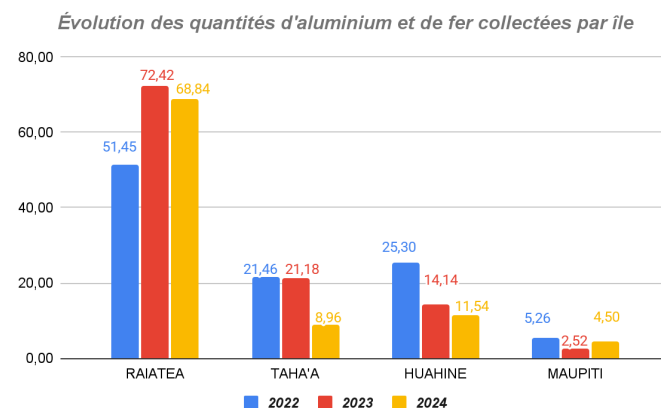
Plastique et Aluminium / Fer

Le graphique ci-dessous illustre **l'évolution des tonnages** de déchets en **plastique** collectés sur chacune des îles.



Entre **2023** et **2024**, les volumes de **déchets plastiques collectés** sont restés **stables** sur **l'ensemble des îles**, bien qu'une **baisse du tonnage** ait été observée à **Taha'a** et **Huahine**.

Le graphique ci-dessous illustre **l'évolution des tonnages** de déchets en **aluminium et fer** collectés sur chacune des îles.



Entre **2023** et **2024**, les **volumes de déchets** en **aluminium/fer collectés** sont restés globalement **stables** sur **l'ensemble des îles** sauf à **Taha'a** avec une **baisse** constatée de **- 57 %**.

Comme nous pouvons le constater sur les **déchets plastiques** et **d'aluminium/fer**, une **différence** marquée est **observée** entre **2022** et **2023**. Cette **variation s'explique** par la **méthodologie** de **calcul** : en **2022**, les données reposaient sur une **estimation théorique** basée sur les **ratios** de production issu de l'étude **MODECOM 2021**, **extrapolée** au nombre d'**habitants** selon le recensement de 2022, avec un **taux d'accroissement** annuel de **0,3 %**. À **partir de 2023**, les chiffres présentés correspondent aux **tonnages réellement collectés et expédiés** à l'acteur de valorisation **Fenua Ma**.

Cette évolution met en lumière l'écart potentiel entre des données estimées et les volumes réellement collectés. La fiabilité des données relatives aux tonnages collectés constitue en effet un élément déterminant pour assurer une bonne connaissance des flux de déchets et, par conséquent, pour dimensionner de manière optimale les moyens de collecte et de traitement.

L'exemple de l'île de Raiatea illustre clairement cette problématique : les tonnages de 2022, établis sur la base d'estimations, se révèlent inférieurs de 33 % aux volumes réels constatés en 2023. Cette différence est particulièrement marquée sur les deux catégories de flux qui ont fait l'objet d'un pesage effectif à partir de 2023 : les déchets plastiques et les déchets aluminium/fer.

Une telle sous-estimation n'est pas anodine. Elle impacte directement la compréhension du service et, plus largement, la planification stratégique. Dans le cas des ordures ménagères, elle peut entraîner un sous-dimensionnement ou un surdimensionnement des outils de traitement, tels que les Centres d'Enfouissement Technique (CET), compromettant ainsi l'efficacité et la durabilité du système de gestion des déchets.

Traitement des déchets

Traitement des déchets OMr, Encombrants et DMS

Les ordures ménagères résiduelles (OMR), une fois collectées, sont actuellement déposées dans des décharges publiques. Chaque île du territoire dispose aujourd'hui de sa propre décharge.

Cependant, l'utilisation de ces décharges, souvent non conformes, engendre des risques sanitaires et des pollutions environnementales.

Pour y remédier, la Communauté de Communes Hava'i a lancé, depuis plusieurs années, des études de recherche de sites en vue de la création de Centres d'Enfouissement Technique (CET) sur les îles de Maupiti, Taha'a et Huahine.

Sur l'île de Raiatea, le projet de construction d'un CET à Fa'aroa les principales autorisations administratives (ICPE et permis de construire) ont déjà été obtenues et le financement est en cours de finalisation.

Concernant les encombrants, les déchets collectés sont ensuite enfouis à Tahiti, au CET de Hitia'a.

Par ailleurs, les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), en raison de leur dangerosité, sont conditionnés avec précaution puis expédiés vers Tahiti pour y être traités dans des filières spécialisées adaptées.

Traitement des déchets recyclables (Verre, Plastique, DEEE, Aluminium et Fer)

Le verre est traité localement grâce au broyage réalisé directement sur chaque île par la CCH. Ce procédé permet une réutilisation sur place, notamment dans les activités du secteur du BTP.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont transportés à Tahiti, où ils sont pris en charge, traités et valorisés par des filières spécialisées.

Les déchets en plastique et en aluminium/fer font l'objet d'un tri de contrôle après collecte pour corriger les erreurs de tri des usagers. Les matières non conformes sont écartées et redirigées vers les dépotoirs, tandis que les matières conformes sont conditionnées, puis expédiées par la CCH vers le centre de tri et de transfert de Motu Uta.

Là, elles sont prises en charge par Fenua Ma, puis expédiées vers des filières de recyclage à l'étranger, principalement dans la région indopacifique.

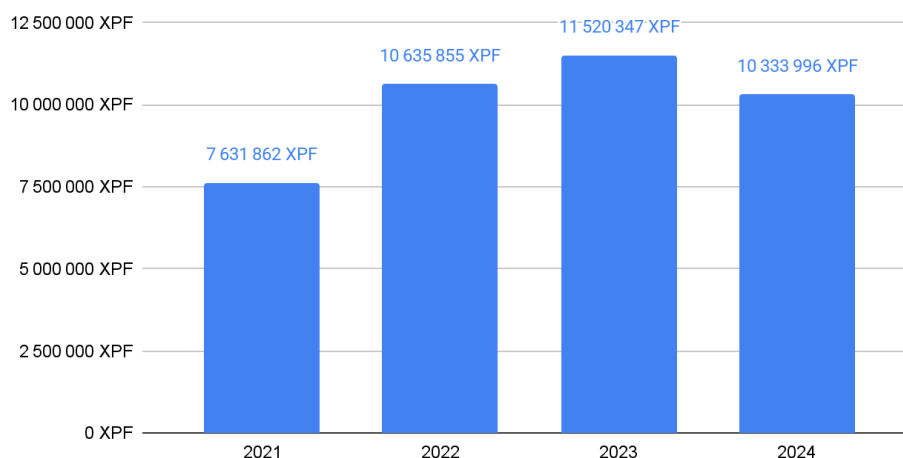
En 2024, Fenua Ma a réceptionné 161,4 tonnes de déchets recyclables en provenance de la CCH, dont :

- 67 tonnes de plastiques
- 93 tonnes de métaux (aluminium/fer)

Ce volume représente un ratio de 6,18 kg par habitant et par an.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des coûts de traitement des déchets recyclables (plastique, aluminium et fer) de 2021 à 2024.

Evolution du coût de traitement des déchets plastique, aluminium et fer



Après une hausse continue de 2021 à 2023, une diminution est observée en 2024, avec un coût de 10 333 996 XPF, soit une baisse de 10 % par rapport à 2023 (11 520 347 XPF).

3. Bilan de la communication et des publications - 2024

En 2024, la Communauté de Communes Hava'i (CCH) a intensifié ses actions en matière de gestion des déchets, marquant l'année par plusieurs initiatives notables. Ces efforts ont inclus des collectes de **Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)** à Tumaraa et Uturoa, la mise en place d'une **déchetterie mobile** à Tumara'a, ainsi qu'une **campagne de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets**.

Par ailleurs, la CCH a participé à la consultation publique sur le **Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD)** de la Polynésie française.

Ces initiatives reflètent l'engagement de la CCH à améliorer la gestion des déchets sur son territoire.

Pour une documentation détaillée, veuillez consulter les annexes suivantes, classées par ordre chronologique :

Annexe 3 : Consultation publique numérique du Schéma Territorial Prévention et Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD) - [30/04/2024](#)

Annexe 4 : Ramassage des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) – [17/07/2024](#)

Annexe 5 : Bilan du ramassage des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) sur Tumaraa - [26/07/2024](#)

Annexe 6 : La CCh recrute des service civique pour une campagne de sensibilisation en porte-à-porte les habitants à la démarche zéro déchets - [30/07/2024](#)

Annexe 7 : Bilan de la collecte des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) à Uturoa
- [23/08/2024](#)

Annexe 8 : Opération de collectes des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) à Taputapuatea - [02/09/2024](#)

Annexe 9 : Conseil Communautaire du 3 septembre 2024 - [09/09/2024](#)

Annexe 10 : Bilan de la collecte des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) sur l'ensemble de l'île de Raiatea - [18/09/2024](#)

Annexe 11 : Campagne de sensibilisation au tri et au zéro déchet avec les services civique - [23/09/2024](#)

Annexe 12 : Communication du programme de collecte des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) sur Raiatea - [11/10/2024](#)

Annexe 13 : Guide pratique du tri des déchets à l'usage des usagers - 14/10/2024

Annexe 14 : Rapport d'activité 2023 - 17/10/2024

Annexe 15 : Essai pilote d'une déchetterie mobiles à Tumara'a - 23/10/2024

Annexe 16 : La ComCom reçoit la délégation sénatoriale aux outre-mer - 25/10/2024

Annexe 17 : Bilan sur la collecte des encombrants sur Uturoa - 22/11/2024

Annexe 18 : Bilan sur l'opération Réparac'teurs du Fenua à uturoa. - 29/11/2024

Annexe 19 : Nouvelle collecte des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) Tumara'a

- 02/12/2024

Annexe 20 : Vidéo STOP aux plastiques dans le Pacifique - 02/12/2024

Annexe 21 : Communication des horaires d'accueil téléphonique de la CCH - 05/12/2024

Annexe 22 : Rappel sur le paiement des redevances de collecte des déchets - 09/12/2024

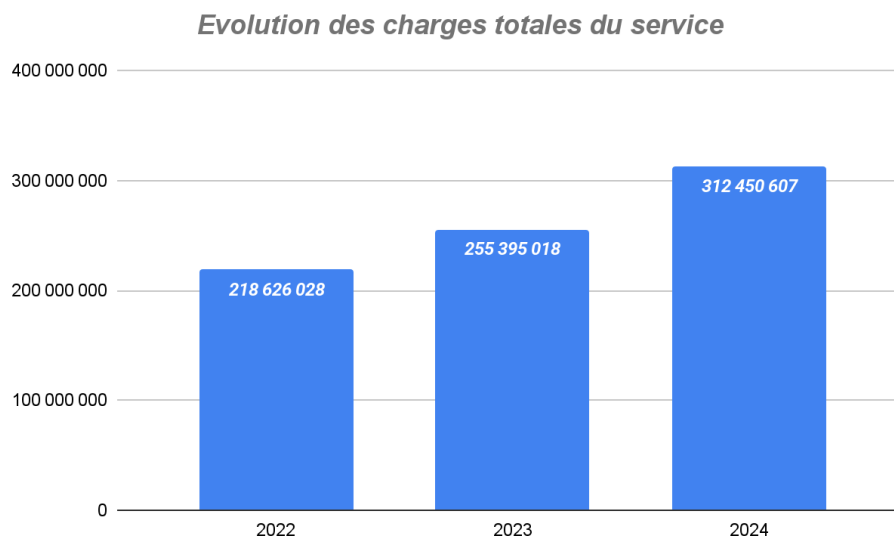
Annexe 23 : Visite du ministre de l'environnement à la CCH

Ces documents offrent un aperçu complet des actions entreprises par la CCH en 2024 pour améliorer la gestion des déchets sur son territoire.

4. Les aspects financiers du service

Les charges du service

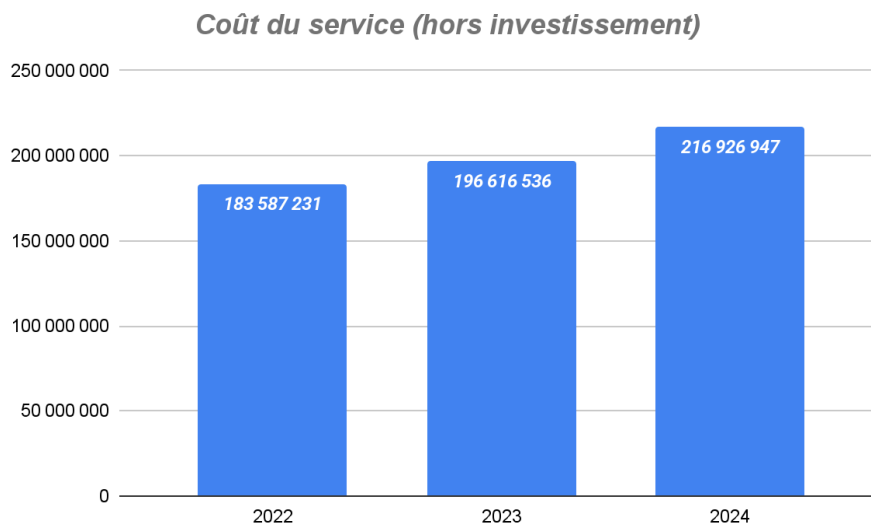
Sur les dernières années, l'évolution des **charges totales du service** (dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement) a été la suivante :



Les **charges totales du service** ont connu une **hausse significative** de **+22,34 %** entre **2023** et **2024**, atteignant **312,5 millions F CFP**. Cette augmentation s'explique par une augmentation des **dépenses réelles de fonctionnement** et une **reprise de l'investissement**.

Dépenses de fonctionnement

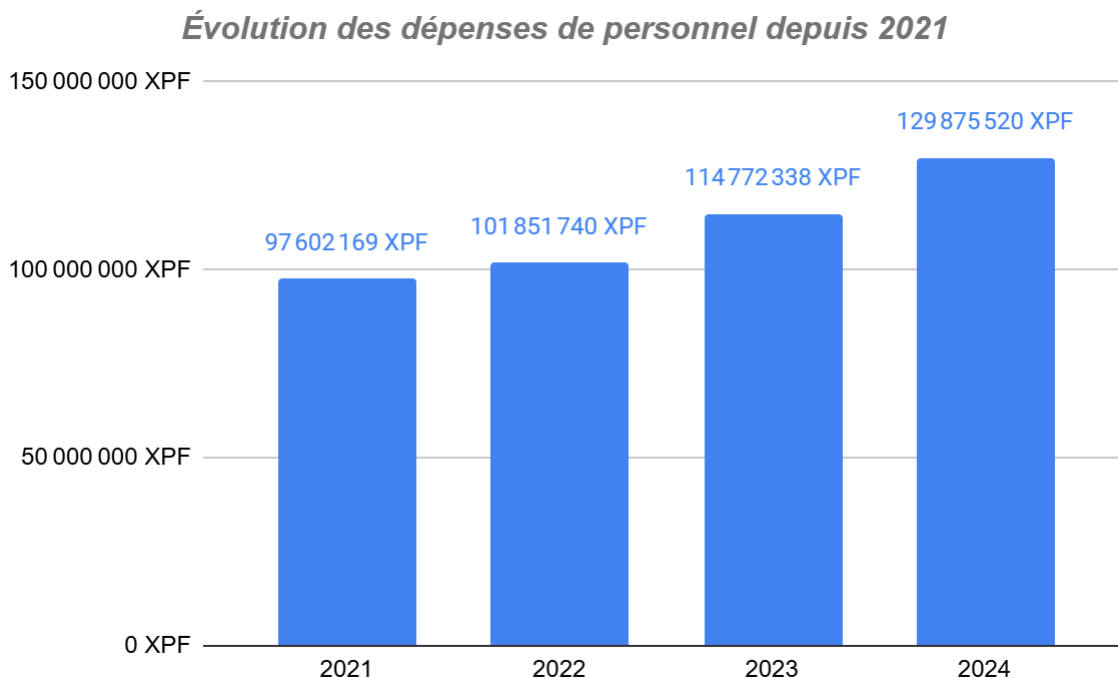
Le coût global du service (hors investissement) s'est établi à **216 926 247 francs CFP**, soit une hausse de **+ 10,33 %** par rapport à **2023 (196 616 536 francs CFP en 2023)**.



Le graphique ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 (en MXPF).

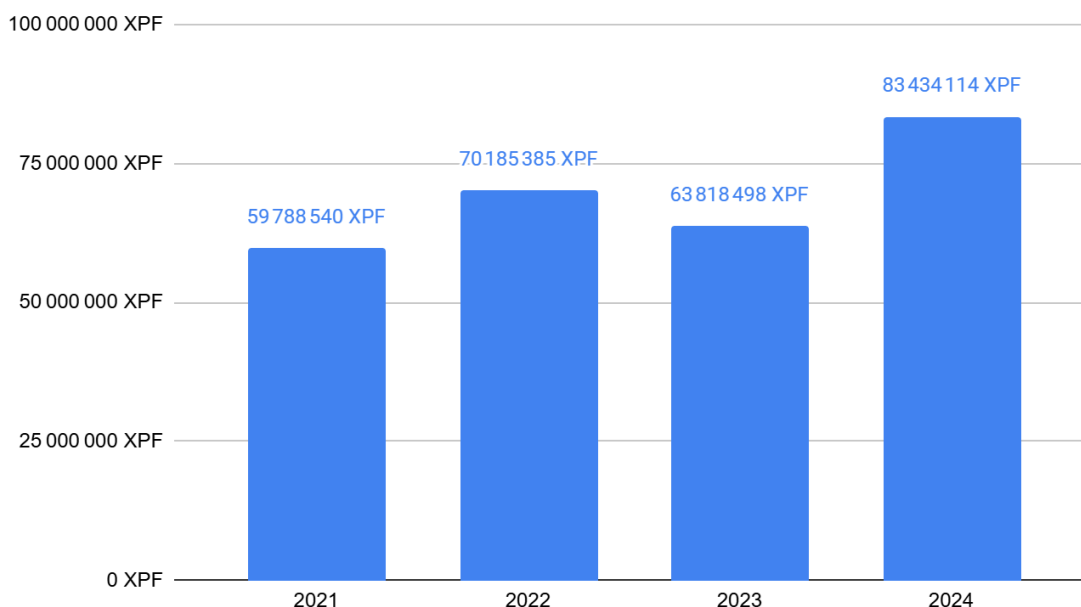


Les charges de personnel restent le premier poste de dépense, avec 129,88 millions XPF, soit plus de 60 % du total. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des charges de personnel depuis 2021.



Il convient également de noter que les **charges générales** ont enregistré une **hausse de 39,55 % par rapport à 2021**. Il s'agit d'un **point d'attention particulier à surveiller** lors des prochains exercices.

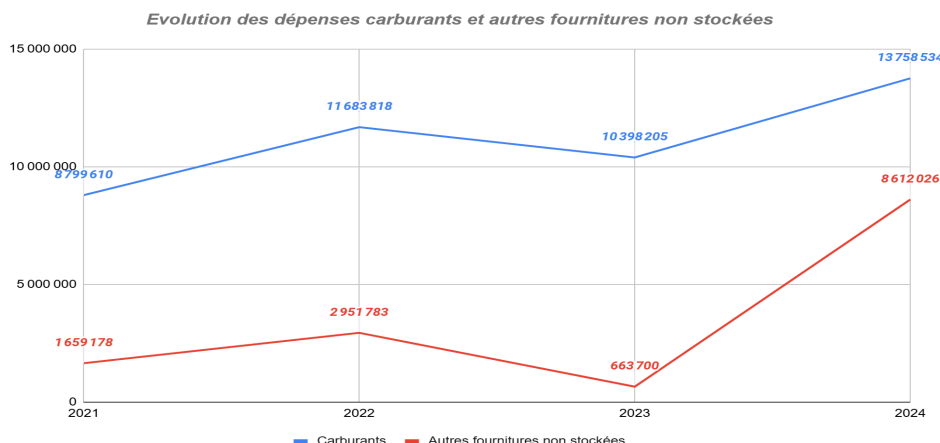
L'évolution des charges générales depuis 2021



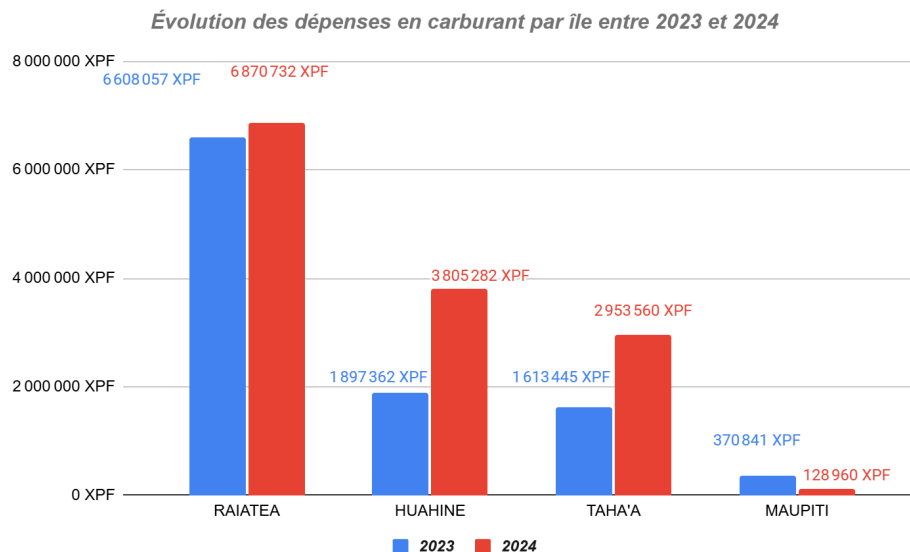
Dans les charges générales, on retrouve notamment:

- les **fournitures et consommables**, qui atteignent **25,19 millions XPF (11 % des dépenses)**. Ce poste est en **hausse continue depuis 2021**, avec une **augmentation de +30,74 % entre 2023 et 2024**, ce qui appelle à une analyse plus détaillée.
- Les **locations**, représentant **18,72 millions XPF**, un montant conséquent qui nécessite un **suivi attentif**.
- Les **entretiens, réparations et maintenance**, représentant **11,11 millions XPF** marquant une stabilisation par rapport à 2023..

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des **deux postes** ayant connu **les plus fortes hausses et appartenant aux charges générales** qui sont les **dépenses de carburant et les autres fournitures non stockées**.



L'évolution de la consommation de carburant sur les différentes îles est illustré dans le graphique ci-dessous:

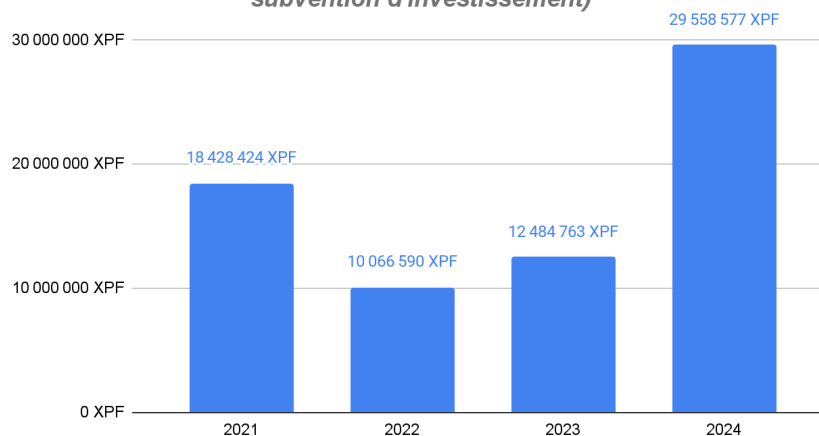


Dépenses d'investissement

En 2024 les **dépenses d'investissement** ont enregistré une **hausse de 136,76 % par rapport** à l'exercice **2023**, poursuivant ainsi la dynamique déjà marquée observée l'année précédente.

En 2024, elles atteignent un montant total de **29 558 577 XPF**.

Evolution des dépenses d'investissement 2021 - 2024 (Hors reprise de subvention d'investissement)



En 2024, **66 %** des **dépenses d'investissement**, soit **19 618 766 XPF**, ont été dédiés à l'**acquisition d'équipements**, comprenant notamment trois bennes amovibles, deux camionnettes et de 4 compacteurs de déchets. Les **34 %** restants, soit **9 939 811 XPF**, ont été consacrés à des **études et à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**, notamment pour la réactualisation du Programme de Gestion des Déchets et le projet de construction du CET de Faaroa

Les recettes du service

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets produits est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui peut être complétée par des subventions et d'autres produits exceptionnels.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est une contribution à la gestion des déchets en contrepartie du service rendu, à savoir :

- la mise à disposition d'un bac de pré-collecte suivant la taille du foyer de l'utilisateur,
- la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères,
- la collecte des déchets ménagers volumineux.

Usagers Domestiques

La REOM est due par l'ensemble des administrés occupant un logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Une délibération du conseil communautaire fixe les tarifs de la REOM. Le tarif varie en fonction du secteur géographique, de la nature de l'utilisateur (domestique ou non domestique). La facturation se fait à une fréquence semestrielle et les tarifs sont exprimés en francs CFP par an. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différents tarifs applicables depuis 2021 jusqu'à l'exercice 2024:

Tarifs annuel	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023 -2024
<i>Huahine</i>	9 000	9 000	9 000	12 000	+ 33,33%
<i>Tahaa</i>	9 000	9 000	9 000	12 000	+ 33,33%
<i>Uturoa</i>	9 000	9 000	9 000	12 000	+ 33,33%
<i>Tumaraa et Taputapuatea Secteur 1 : Tevaitoa, Avera et Faaroa 1</i>	9 000	9 000	9 000	12 000	+ 33,33%
<i>Maupiti</i>	6 000	7 500	7 500	10 500	+40,00%
<i>Tumaraa et Taputapuatea Secteur 2 : Faaroa 2 jusqu'à Tehurui</i>	5 000	7 000	7 000	10 000	+42,86%

Il convient de noter une **augmentation significative** des tarifs entre les exercices **2023** et **2024** pour les usagers domestiques, avec des hausses allant de **+ 33 % à + 42,86 %**.

À partir du **1er janvier 2025**, une nouvelle révision tarifaire est prévue, visant à **uniformiser les tarifs** sur l'ensemble du territoire de la CCH. Le montant sera fixé à **12 000 XPF par an et par usager domestique**, facturé en deux échéances semestrielles de **6 000 XPF** chacune

Usagers Non Domestiques

Depuis le **1er janvier 2022**, les **Usagers Non Domestiques** (commerces, hébergements, administrations, etc.) sont assujettis à une **tarification incitative** basée sur le **volume** de déchets collectés, au **tarif de 3 000 XPF par litre**. La facture est donc calculée en fonction de la capacité en litres des bacs mis à disposition de l'utilisateur **UND**. A noter que **chaque Usager Non Domestique (UND) dispose, au minimum, d'un bac de 240 litres** mis à sa disposition.

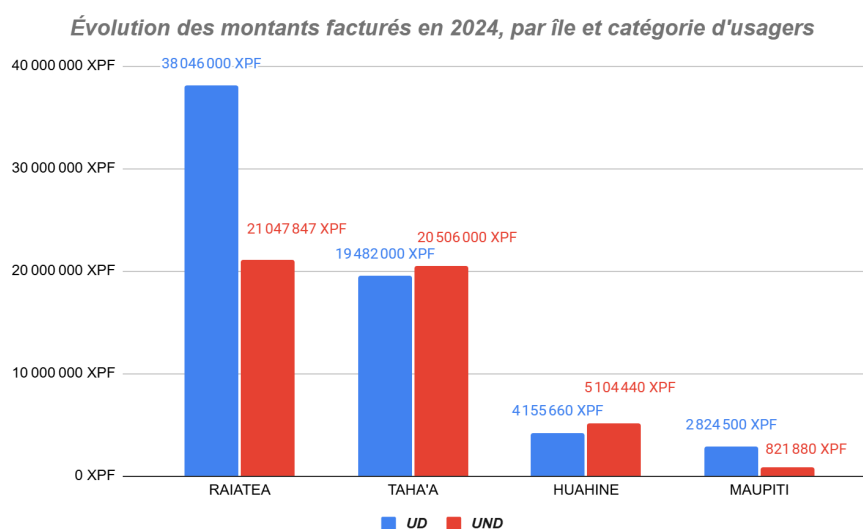
Facturation

Sur l'exercice **2024**, un montant global de **111 988 327 XPF** a été **facturé** pour **l'ensemble du service, tous usagers confondus**.

Les **usagers domestiques (UD)** représentent la **majorité de cette facturation**, avec un total de **80 858 500 XPF**, soit **72 % du montant global**.

En comparaison, les **usagers non domestiques (UND)** ont été facturés à hauteur de **31 129 827 XPF**, ce qui correspond à **28 %** de la facturation totale.

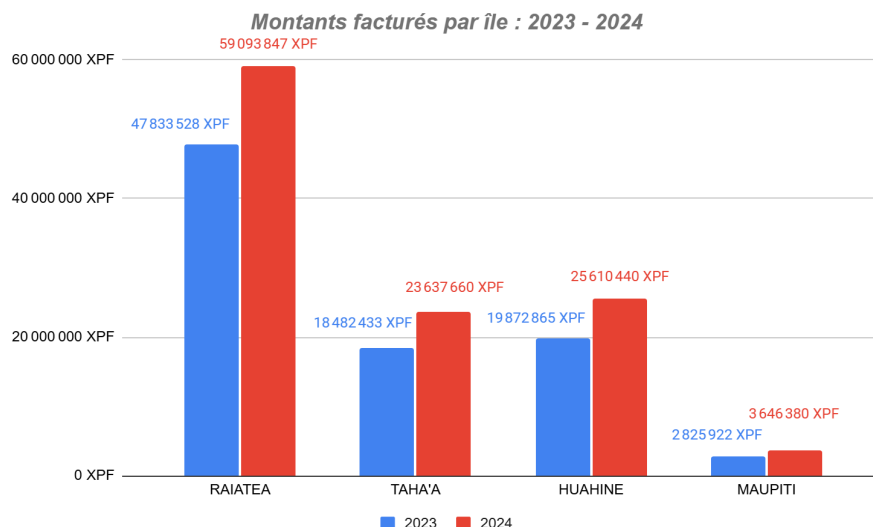
La **répartition des montants facturés par île** est illustrée dans le graphique ci-dessous.



Il est à noter que le **montant global** de la facturation a enregistré une **hausse de 25,81 %**, passant de **89 014 748 XPF** en **2023** à **111 988 327 XPF** en **2024**.

Cette augmentation est principalement liée à la **révision tarifaire entrée en vigueur le 1er janvier 2024**.

Le graphique ci-dessous illustre la **comparaison des montants facturés par île** entre les exercices 2023 et 2024.



Il est important de souligner que le **taux de recouvrement des factures** s'établit à **46,2 %** en **2024**, un niveau **comparable** à celui observé en **2023**.

Le montant total restant à encaisser pour l'exercice **2024** s'élève à **60 247 532 XPF**.

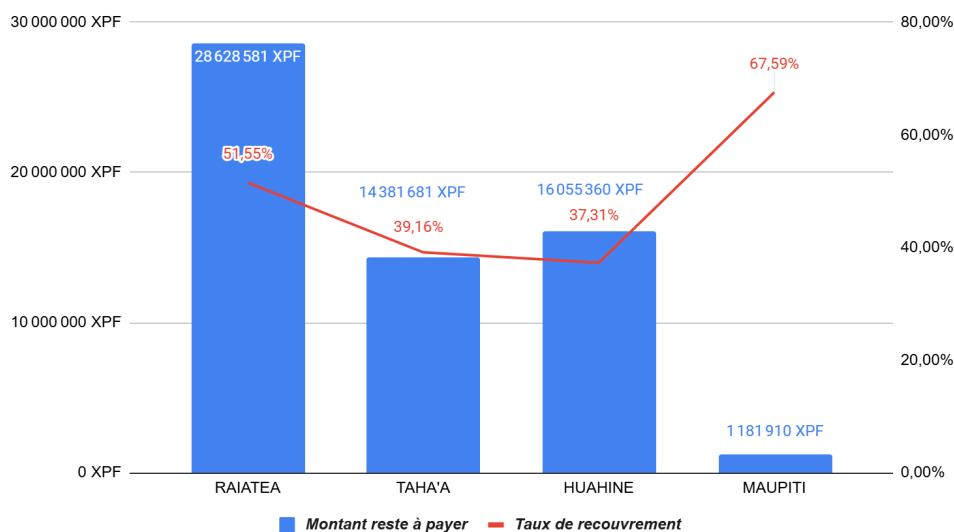
Ce taux relativement bas constitue un **enjeu majeur pour l'équilibre financier du service**, dans la mesure où des factures non réglées peuvent, à terme, générer un **volume important de créances irrécouvrables** susceptibles d'être classées en **admissions en non-valeur (ANV)**. Cela pourrait avoir un **impact direct sur le budget du service déchets**, et nécessiter une **répartition de la charge sur plusieurs exercices** pour en limiter les effets.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler que **la collecte des déchets est un service public à caractère payant**.

Le **bon fonctionnement du service repose** donc sur la **participation de chacun**, et sur une prise de conscience partagée de l'importance de **s'acquitter de sa contribution**, dans une logique de **responsabilité collective** et de **solidarité entre usagers**.

Le graphique ci-dessous présente, pour chaque île, les **montants restant à encaisser** au titre de l'**exercice 2024**, ainsi que le **taux de recouvrement des factures** observé sur la même période.

Montant restant dû et taux de recouvrement par île – Exercice 2024

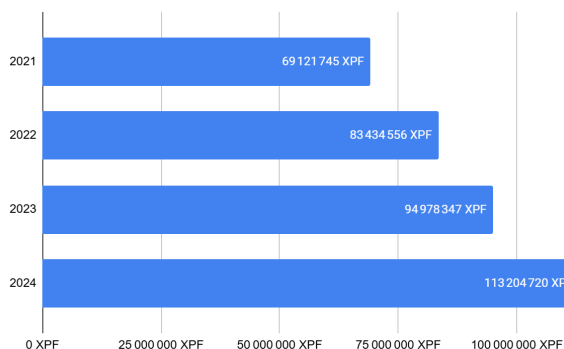


Recettes de fonctionnement

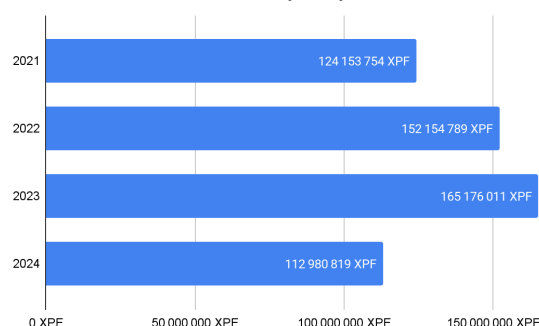
En **2024**, les recettes de fonctionnement du service des déchets se sont élevées à **231 429 366 francs CFP**, soit une baisse de **- 11,05 %**. Elles sont constituées pour moitié du produit de la REOM, dont le montant s'élève à **113 204 720 Millions francs CFP** et d'une recette dotation participations des communes de **112 980 814 Millions francs CFP**.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des recettes de services ainsi que les montants des subventions déséquilibrées provenant du budget principal de 2021 à 2024.

Evolution des recettes du services - REOM



Evolution de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal

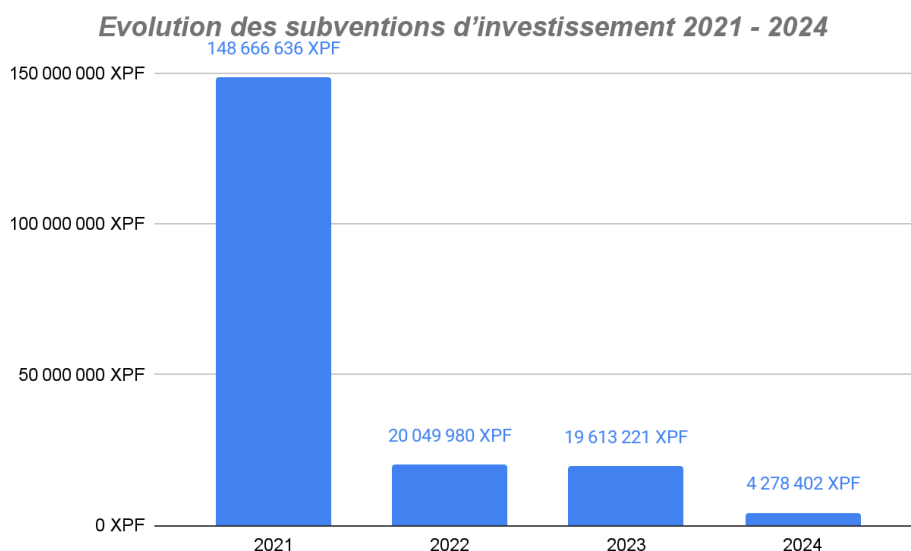


Les deux graphiques mettent en évidence une **nette augmentation** des **recettes générées** par le **service**, accompagnée d'une **diminution** des **subventions d'équilibre** par **rapport** aux **exercices 2022 et 2023**.

Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement**, n'affiche pour l'exercice **2024** qu'un montant de **4 278 402 XPF**, soit une baisse de **-78 %** par **rapport à 2023**, où ces recettes s'élevaient à **19 613 221 XPF**.

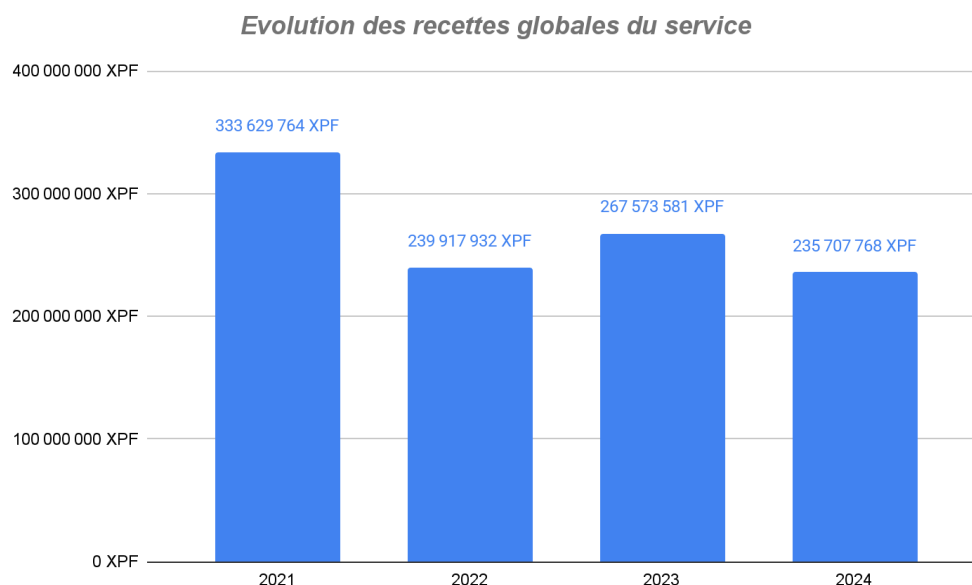
Le **graphique** ci-dessous présente **l'évolution des subventions d'investissement** depuis l'exercice **2021**.



Recettes globales du service

En **2024**, les recettes totales du service des déchets se sont élevées à **235 707 768 francs CFP**, soit une baisse de **- 15,75 %** par rapport à l'exercice **2023 (279 778 652 xpf)**.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des recettes globales depuis l'exercice 2021.



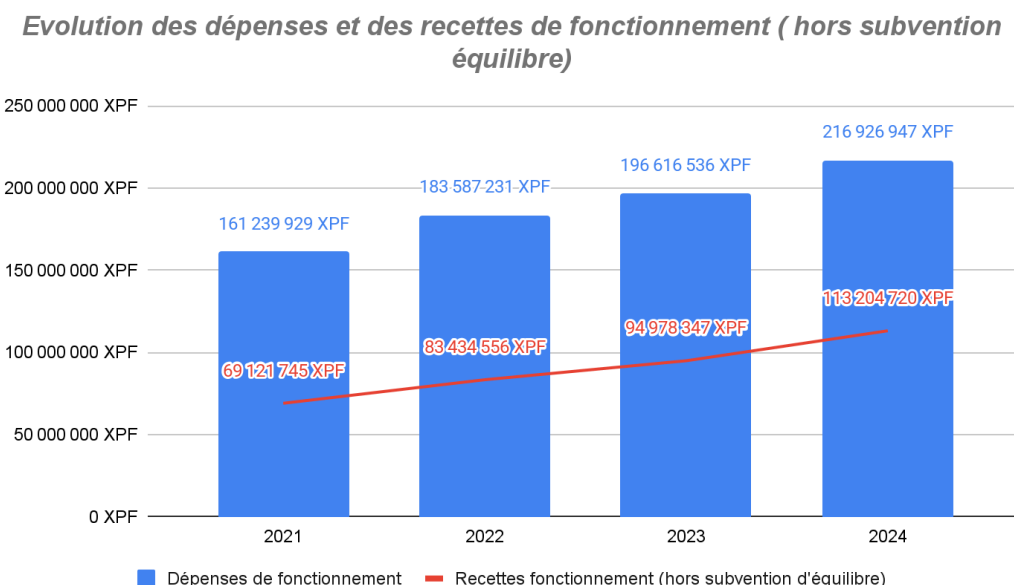
À noter que les **montants** indiqués dans le **graphique** ci-dessus incluent les **montants facturés** aux usagers sur chaque exercice, et **non** les **montants réellement encaissés** sur l'exercice.

La **baisse des recettes**, estimée à 44 070 884 XPF entre 2023 et 2024, s'explique **principalement par une diminution des subventions**, en recul de 52 195 192 XPF en 2024. Cette baisse a été **partiellement compensée par une hausse des recettes propres du service**, à hauteur de +18 226 373 XPF.

Analyse de la situation financière du service

Fonctionnement

Le graphique ci-dessous **illustre l'évolution des dépenses et des recettes (hors subventions) de fonctionnement** du service **depuis 2021**.



Les **dépenses de fonctionnement** augmentent chaque année, passant de **161,2 millions XPF** en **2021** à **216,9 millions XPF** en **2024**.

Cette augmentation des dépenses est régulière et significative :

- +22 millions XPF entre 2021 et 2022;
- +13 millions XPF entre 2022 et 2023;
- +20 millions XPF entre 2023 et 2024.

Cette **croissance** peut s'**expliquer** notamment par une **amélioration des prestations** avec la mise en place de la collecte en porte-à-porte des déchets recyclables. Toutefois, cette **évolution** nécessite une **surveillance** pour **éviter** toute **dérive future**.

Les **recettes de fonctionnement** hors subvention d'équilibre suivent également une tendance à la **hausse**, mais de manière plus modérée : de **69,1 millions XPF en 2021** à **113,2 millions XPF en 2024**:

- +14,3 millions XPF entre 2021 et 2022;
- +11,5 millions XPF entre 2022 et 2023;
- +18,3 millions XPF entre 2023 et 2024.

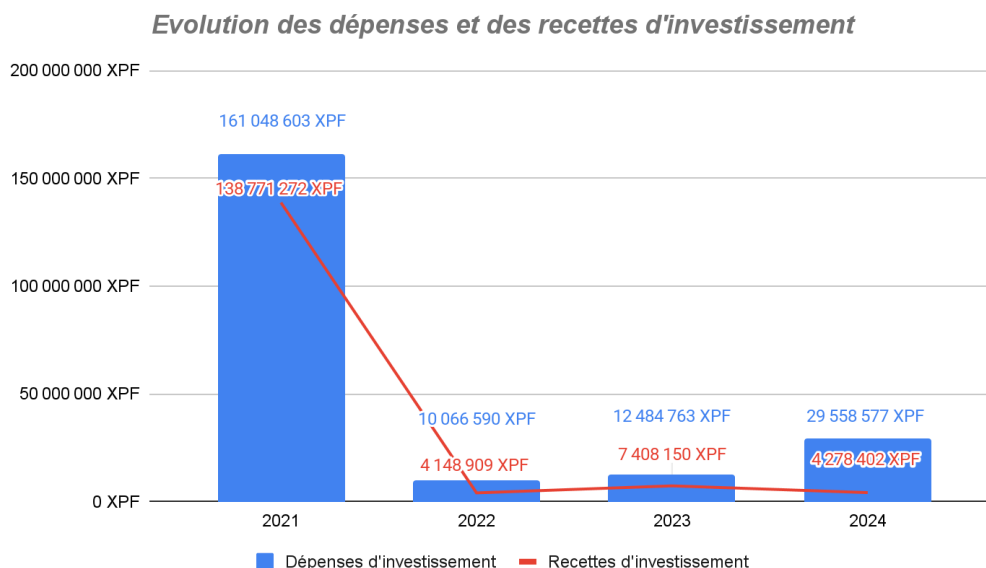
À noter que les **montants** indiqués dans le **graphique** ci-dessus incluent les **montants facturés** aux usagers sur chaque exercice, et **non** les **montants réellement encaissés** sur l'exercice.

Bien que la progression soit constante, **l'écart** entre **dépenses** et **recettes** reste **significatif**.

L'écart entre les **dépenses et les recettes** est de **92,1 millions XPF en 2021** et atteint **103,7 millions XPF en 2024**, indiquant une **dépendance** continue aux **subventions d'équilibre** pour couvrir les charges de fonctionnement.

Investissement

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des **dépenses d'investissement** et des **recettes d'investissement** sur la période de 2021 à 2024.



En 2021, les **dépenses d'investissement** sont particulièrement élevées, atteignant **161 048 603 XPF** (dont 142 M XPF liés à une avance de trésorerie pour l'acquisition de camions, remboursée dès la réception des subventions), avant de diminuer de manière significative les années suivantes. En 2022, les dépenses baissent (**10 066 590 XPF**), ce qui indique un ajustement par rapport à 2021.

Une stabilisation est à noter entre 2022 et 2023 (**12 484 763 XPF**). Une augmentation est à noter sur l'**exercice 2024 (29 558 577 XPF)**. La **reprise** des **dépenses d'investissement en 2024** s'explique notamment par la mise en place des **CET sur chaque île**, incluant en particulier le projet de **CET sur l'île de Raiatea**.

Les recettes d'investissement pour 2024 sont relativement faibles par rapport aux dépenses et confirment une tendance à la baisse. En 2021, elles s'élevaient à **138 771 272 XPF**, mais elles baissent en 2022 (**4 148 909 XPF**), avant de connaître une légère hausse en 2023 (**7 408 150 XPF**) et de **connaître une nouvelle baisse en 2024 (4 278 402 XPF)**.

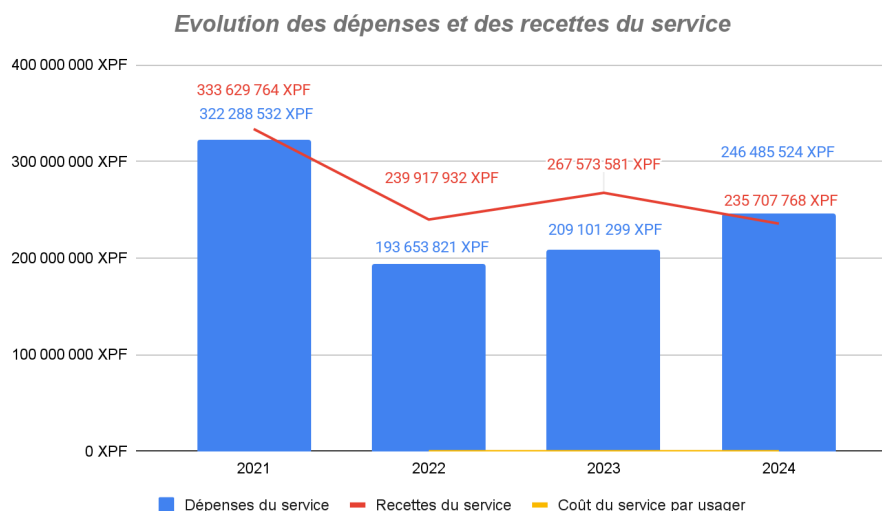
Cette **variation des recettes** s'explique par le fait qu'il y a une dépendance à des sources **externes pour financer les investissements (subventions état, pays, etc.)**.

Les dépenses d'investissement vont **connaître à court terme** une reprise significative avec la **création d'un CET à Raiatea**, la **construction du siège social à Uturoa**, le **renouvellement des équipements de collecte**, etc.

Il est donc primordial **d'anticiper les dépenses et les recettes** en s'appuyant sur une **stratégie d'investissement** à court, moyen et long termes afin de **stabiliser** et **diversifier** les **sources de financement**.

Budget globale du service

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des **dépenses** et des **recettes** du **service entre 2021 et 2024**.



Il met en **évidence** un **écart** significatif entre les **dépenses** et les **recettes**, révélant une forte **dépendance** aux **subventions d'équilibre** pour **assurer l'équilibre budgétaire**.

En **2022 et 2023**, un **excédent de recettes** a été observé, principalement en **raison** d'un niveau d'**investissement plus faible** et d'**une subvention d'équilibre plus élevée**.

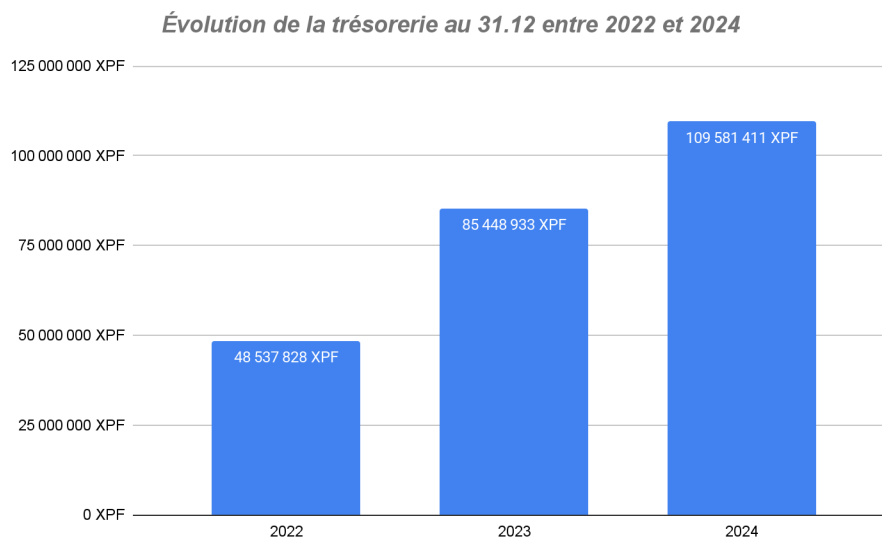
En revanche, pour l'**exercice 2024**, malgré une **hausse** des **recettes de fonctionnement** liée à l'**augmentation** de la **REOM**, le retour à un niveau de **dépenses d'investissement plus important** a **conduit** à un **déficit**.

En **annexe 24** se trouve l'**extrait détaillé du compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés**

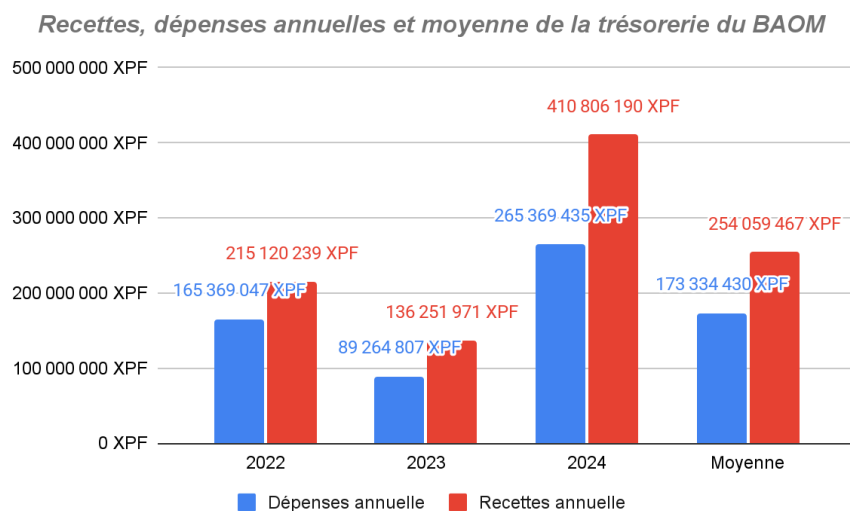
Trésorerie du BAOM

La trésorerie de budget annexe ordures ménagères affiche un solde positif depuis 2022 avec une hausse de + 28 % en 2024 par rapport à 2023.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la trésorerie du budget Annexe déchets depuis 2024:



Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la trésorerie du budget Annexe déchets depuis 2024:



Les dépenses de trésorerie ont nettement diminué en 2023, probablement en raison d'un ralentissement des investissements. À l'inverse, le pic enregistré en 2024 témoigne d'une reprise significative des engagements d'investissement.

Du côté des recettes, la baisse en 2023 pourrait s'expliquer par un retard de facturation, une diminution du taux de recouvrement ou un moindre niveau de subventions. À l'inverse, la forte hausse enregistrée en 2024 s'expliquerait par une hausse tarifaire, ainsi que le versement différé de la subvention d'équilibre initialement attendue en 2023.

En résumé, les variations importantes entre 2022 et 2024 traduisent un effet de rattrapage et confirment la nécessité d'un suivi attentif de la trésorerie pour lisser les fluctuations budgétaires.

Vous trouverez en **annexe 25** les documents relatifs à la **situation de trésorerie de la Communauté de Communes HAVA'I**, permettant d'apprécier l'évolution mensuelle de la trésorerie en 2024 ainsi que la situation arrêtée au 4 mars 2025.

Pistes d'action et recommandations

- **Renforcer** les **ressources propres** (notamment via une réévaluation de la REOM).
- **Poursuivre** les **efforts d'optimisation des dépenses** : efficacité, mutualisation, contrôle et internalisation des services.
- **Élaborer** une **stratégie d'investissement** à court, moyen et long termes **afin de stabiliser** et **diversifier les sources de financement**.
- **Élaborer** une **stratégie** pour **réduire progressivement la dépendance aux subventions d'équilibre** par une **planification budgétaire** à court, moyen et long termes.
- **Maintenir** un **suiti rigoureux** de la **trésorerie** afin de mieux **anticiper** les **fluctuations budgétaires** et d'en **améliorer la lisibilité**.

***Annexes du rapport annuel sur la qualité
du service public de gestion des déchets
ménagers sur l'exercice 2024***

Annexe 1 : La CCh 2024, île par île



La CCH en 2024, île par île

RAIATEA



LES MOYENS HUMAINS

5 chauffeurs/ripeurs dont 1 chef d'équipe
8 ripeurs ● 2 ripeurs/chauffeurs
1 agent de tri ● 1 ouvrier
1 DGS ● 1 DST (en disponibilité depuis le 1^{er} janvier 2023)
1 secrétaire/comptable



LES MOYENS TECHNIQUES

1 petit camion plateau Kia Motors (2017)
1 BOM 14 m³ (2020) ● 2 BOM 12 m³ (2010 et 2013)
1 BOM 7 m³ (2020) ● 1 BOM 5 m³ (2010)
1 camion grappin (2018) ● 1 véhicule léger (2016)



LES INFRASTRUCTURES

1 siège technique à Tevaitoa avec bureaux, vestiaires et réfectoire
1 centre administratif à l'horizon 2028 (Uturoa)
2 dépotoirs : un à Uturoa fermé en 2022 et un dépotoir à Avera



LES USAGERS

UD 3296
UND 202

LES GISEMENTS ANNUELS DE DÉCHETS À RAIATEA (en tonnes)

Gisement tonnes/an	OM	Verre	Encombrants	Bouteilles plastique	Cannettes /conserves	DEEE	DMS	TOTAL
Taputapuataea	897	49	216	20	27	33	20	1 262
Tumaraa	670	37	162	15	20	24	15	943
Uturoa	744	57	252	16	22	26	17	1 134
TOTAL	2311	143	630	51	69	83	52	3 339

Légende : OM = Ordures ménagères
BIO DECHETS = déchets organiques (restants alimentaires),
collectés sur les communes de Tumara'a et de Taputapuataea.
DMS = Déchets ménagers spéciaux
DV = Déchets verts

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

- Principales autorisations administratives (ICPE et permis de construire) ont déjà été obtenues.
- Le financement est en cours de finalisation.



La CCH en 2024, île par île

TAHA'A



LES MOYENS HUMAINS

1 chef d'équipe/chauffeur/ripeur
2 chauffeurs/ripeurs
2 ripeurs
1 agent de tri
1 secrétaire



LES MOYENS TECHNIQUES

1 BOM 14 m³ (2016) ● 1 BOM 7 m³ (2020)
1 Camion grappin (2020) ● 1 Camion plateau (2024)
1 Multicar (2009)



LES INFRASTRUCTURES

1 hangar de tri couvert
1 bureau loué à la commune (Patio)
Vestiaires et réfectoire partagés avec la commune (Parc à matériel)
1 dépotoir situé à Patio



LES USAGERS

UD 1620
UND 53

LES GISEMENTS ANNUELS DE DÉCHETS À TAHA'A (en tonnes)

Gisement tonnes/an	OM	Verre	Encombrants	Bouteilles plastique	Cannettes /conserves	DMS	DEEE	TOTAL
TOTAL Taha'a	952	52	230	9	21	22	1	1 287

Légende : OM = Ordures ménagères
DMS = Déchets ménagers spéciaux
DV = Déchets verts

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

- Site identifié
- Études de faisabilité finalisées



La CCH en 2024, île par île

HUAHINE



LES MOYENS HUMAINS

- 1 chef d'équipe/chauffeur/ripeur
- 2 chauffeurs/ripeur
- 2 ripeurs/chauffeurs
- 3 ripeurs
- 1 secrétaire



LES MOYENS TECHNIQUES

- 1 petit camion plateau Kia Motors (241 009 P, 2017)
- 2 petit camion plateau JMC (2016,2024)
- 1 BOM 12 m3 (2016)
- 2 BOM 7 m3 (2020)
- 1 camion grappin (2020)



LES INFRASTRUCTURES

- 1 bureau avec vestiaires et réfectoire
- 1 centre de tri
- 1 dépotoir situé à Fare



LES USAGERS

- UD 1695
- UND 66

LES GISEMENTS ANNUELS DE DÉCHETS À HUAHINE (en tonnes)

Gisement tonnes/an	OM	Verre	Encombrants	Bouteilles plastique	Cannettes /conserves	DMS	TOTAL
TOTAL Huahine	1123	62	271	9	14	25	1 504

Légende : OM = Ordures ménagères
DMS = Déchets ménagers spéciaux
DV = Déchets verts

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

- Site identifié
- Études de faisabilité finalisées



La CCH en 2024, île par île

MAUPITI



LES MOYENS HUMAINS

3 agents dont 1 chef
pour la collecte et le traitement
1 secrétaire



LES MOYENS TECHNIQUES

1 BOM 5 m³ (2020)



LES INFRASTRUCTURES

1 bureau mis à disposition par la
commune 1 site de tri
1 dépotoir



LES USAGERS

UD 266
UND 27

LES GISEMENTS ANNUELS DE DÉCHETS À MAUPITI (en tonnes)

Gisement tonnes/an	OM	Verre	Encombrants	Bouteilles plastique	Cannettes /conserves	DMS	TOTAL
TOTAL Maupiti	233	13	56	1	3	5	311

Légende : OM = Ordures ménagères
DMS = Déchets ménagers spéciaux
DV = Déchets verts

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

- Site identifié
- Études de faisabilité finalisées

Annexe 2 : Extrait détaillé des tonnages collectés sur le territoire de la CCH sur l'exercice 2024

Type de déchets	2024								Evolution 2023 - 2024
	TAPUTAPUATEA	TUMARAA	UTUROA	RAIATEA	TAHA'A	HUAHINE	MAUPITI	TOTAL	
POPULATION	5 069	3 783	4 088	12 940	5 397	6 363	1 323	26 023	0,30%
PLASTIQUE	NC	NC	NC	51,66	5,34	7,86	2,34	67,20	-3,17%
FER / ALUMINIUM	NC	NC	NC	68,84	8,96	11,54	4,50	93,84	-14,89%
VERRE	49,17	36,69	56,83	142,69	52,35	61,72	12,83	269,60	0,30%
DEEE				82,74				82,74	10242,50%
ENCOMBRANTS	216,46	161,52	251,85	629,82	230,46	271,70	56,49	1 188,47	0,30%
ORDURES MENAGERES	897,26	669,52	744,09	2 310,87	955,31	1 126,25	234,15	4 626,59	0,30%
DMS	20,28	15,13	16,35	51,76	21,59	25,45	5,29	104,09	0,30%
TOTAL :	1 183,17	882,86	1 069,12	3 338,39	1 274,02	1 504,53	315,61	6 432,54	1,29%

Annexe 3: Consultation publique numérique du schéma territorial prévention et gestion des déchets de la Polynésie Française (STPGD)

CONSULTATION PUBLIQUE NUMÉRIQUE DU SCHÉMA TERRITORIAL PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (STPGD)

La Polynésie française lance une consultation publique numérique pour le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD). Le public est invité à consulter le document cadre et à formuler ses avis et observations.

Le STPGD est un document stratégique qui définira les orientations pour la gestion des déchets dans notre pays pour les années à venir. Votre participation est essentielle pour façonner un avenir plus propre et plus durable pour la Polynésie française.

La consultation numérique est ouverte à tous et à toutes, et se déroulera pendant une durée de 30 jours, conformément à l'article A.4212-2 du Code de l'Environnement. Nous vous encourageons à prendre part à cette démarche citoyenne et à partager vos idées pour améliorer la gestion des déchets sur notre territoire.

Pour participer à la consultation et accéder au STPGD, rendez-vous sur le site Internet de la Direction de l'environnement. (www.service-public.pf/diren ou en scannant le QR code). Vos avis et observations seront pris en compte dans l'élaboration finale du schéma.

Votre contribution compte pour l'avenir de la Polynésie française. Ensemble, bâtissons notre environnement, de manière plus saine et plus durable.

Publié le 30/04/2024



POLYNÉSIE FRANÇAISE

AVIS À LA POPULATION

Consultation publique numérique du Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Polynésie française (STPGD)

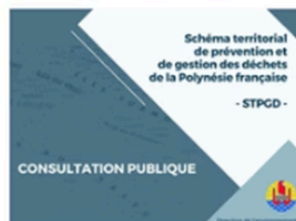
La Polynésie française lance une consultation publique numérique pour le Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD). Le public est invité à consulter le document cadre et à formuler ses avis et observations.

Le STPGD est un document stratégique qui définira les orientations pour la gestion des déchets dans notre pays pour les années à venir. Votre participation est essentielle pour façonner un avenir plus propre et plus durable pour la Polynésie française.

La consultation numérique est ouverte à tous et à toutes, et se déroulera pendant une durée de 30 jours, conformément à l'article A.4212-2 du Code de l'Environnement. Nous vous encourageons à prendre part à cette démarche citoyenne et à partager vos idées pour améliorer la gestion des déchets sur notre territoire.

Pour participer à la consultation et accéder au STPGD, rendez-vous sur le site Internet de la Direction de l'environnement. (www.service-public.pf/diren ou en scannant le QR code). Vos avis et observations seront pris en compte dans l'élaboration finale du schéma.

Votre contribution compte pour l'avenir de la Polynésie française. Ensemble, bâtissons notre environnement, de manière plus saine et plus durable.



B.P. 4012, 98711 Faaa - T.0689 40 41 12 - Fax : 0689 40 41 12 12 - Courriel : direction@environnement.pf - site internet : www.service-public.pf/diren

Cliquez ici pour télécharger le document



Annexe 5: Bilan du ramassage des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) sur Tumaraa

BILAN DU RAMASSAGE DES (DEEE) SUR TUMARAA

La collecte des DEEE fait le plein à Tumara'a

Deux jours et demi de collecte, de Fetuna à Pufau ont permis de récolter pas moins de huit bennes de 12m³ en un temps record. Un succès pour cette première collecte dédiée aux déchets d'équipements électriques et électroniques pour la ComCom... qui en appellera d'autres.

C'est le fruit d'une collaboration inédite entre la ComCom Hava'i, en charge de la collecte des déchets électriques et électroniques, la Direction de l'équipement qui en assure le transport via le Tahiti Nui VIII, et la DIREN (direction de l'environnement), qui en assure le traitement... Et force est de constater que la synergie a joué à plein régime. Cette première collecte de DEEE organisée cette semaine a été couronnée de succès.

Près de 150m³ sur la route du recyclage

Entre le lundi 22 juillet 7 heures et le mercredi 24 11 heures, l'équivalent de 11 bennes de 12m³ ont été déposés par les usagers dans les lieux dédiés, décidés par la ComCom. A chaque étape de ce « Tour éclair de Tumara'a », trois agents et un élu de la CCH veillaient à ce que le dépôt se fasse dans les règles de l'art.

Au total, très peu de déchets recalés, pratiquement pas de dépôts sauvages en bord de route comme c'était craint et... près de 150m³ de DEEE collectés. Il faut voir les bennes installées dans la cour de la CCH pour se rendre compte des volumes de la collecte réalisée.

Il faut saluer ce succès qui, pour la première fois, permettra à l'île de Raiatea de ne plus avoir à digérer frigo, machines à laver et autres congélateurs qui, il faut le rappeler étaient jusqu'alors... enfouis dans nos terres...

On remet ça !

On ne change pas une recette qui gagne, on la réitère ! Uturoa sera la prochaine commune de la ComCom Hava'i à bénéficier de ce type de collecte inédit. Ce sera les 13 et 14 août prochains, sur un point de dépôt unique situé en face de l'hôpital. Rendez-vous est également pris à Taputapuata les 10 et 11 septembre. Même opération, même objectif : plus aucun déchet d'équipements électriques et électroniques enfouis à Raiatea et bientôt dans l'ensemble des Raromatai

Publié le 26/07/2024



Annexe 6: La CCh recrute des service civique pour une campagne de sensibilisation en porte-à-porte les habitants à la démarche zéro déchets

LA COMCOM HAVA'I RECRUTE !!!

La Communauté de Commune Hava'i recrute du personnel en service civique pour les îles de Raiatea, Taha'a, Huahine et Maupiti.

En équipe de deux, vous intervenerez dans les districts de Raiatea, Taha'a, Huahine et Maupiti. Pour mener des actions de sensibilisation en porte-à-porte dans les foyers et au sein des établissements scolaires. Vous serez formés, accompagnés et vous disposerez d'une mallette pédagogique pour cette mission.

Profil du candidat :

- Être affilié à la CPS,
- Avoir entre 18 et 25ans,
- Avoir le sens de l'engagement,
- Avoir l'esprit d'équipe,
- Être compréhensif et à l'écoute,
- Être à l'aise à l'oral et en « Reo maohi »,

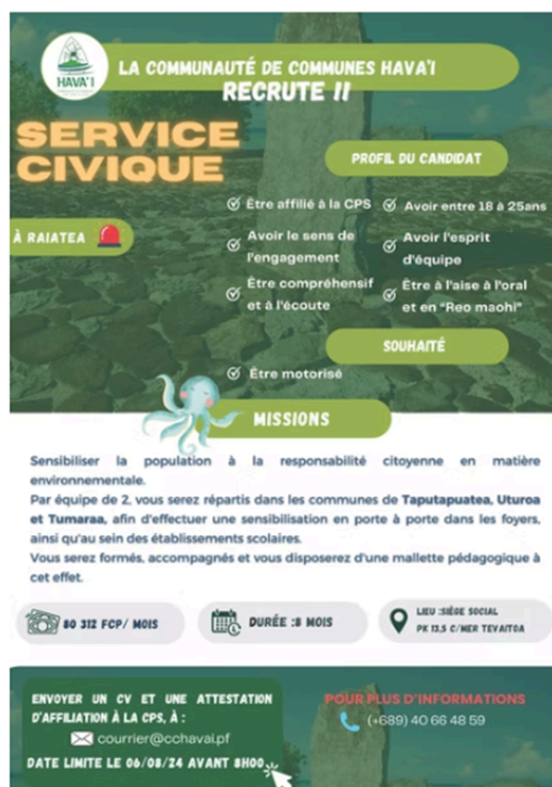
Durée de la mission : 8 mois

Salaire : 80 312fr / mois

Envoyer un CV et une attestation d'affiliation à la CPS à courrier@cchavai.pf

Date limite de dépôt des candidatures le 06/08/2024 avant 8h.

Publié le 30/07/2024



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAVA'I RECRUTE !!

SERVICE CIVIQUE

À RAIATEA

PROFIL DU CANDIDAT

- ✓ Être affilié à la CPS
- ✓ Avoir entre 18 à 25ans
- ✓ Avoir le sens de l'engagement
- ✓ Avoir l'esprit d'équipe
- ✓ Être compréhensif et à l'écoute
- ✓ Être à l'aise à l'oral et en "Reo maohi"

SOUHAITÉ

- ✓ Être motorisé

MISSIONS

Sensibiliser la population à la responsabilité citoyenne en matière environnementale.

Par équipe de 2, vous serez répartis dans les communes de Taputapuata, Uturoa et Tumaraa, afin d'effectuer une sensibilisation en porte à porte dans les foyers, ainsi qu'au sein des établissements scolaires.

Vous serez formés, accompagnés et vous disposerez d'une mallette pédagogique à cet effet.

80 312 FCP/ MOIS

DURÉE : 8 MOIS

LIEU SIÈGE SOCIAL
PR 13.5 C/ MER TEVATOA

ENVOYER UN CV ET UNE ATTESTATION D'AFFILIATION À LA CPS, À :
courrier@cchavai.pf

POUR PLUS D'INFORMATIONS
(+689) 40 66 48 59

DATE LIMITE LE 06/08/24 AVANT 8H00



[Cliquez ici pour télécharger le document](#)



Annexe 7 : Bilan de la collecte des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) à Uturoa

CARTON PLEIN POUR LA COLLECTE DES DEEE À UTUROA

CARTON PLEIN POUR LA COLLECTE DEEE A UTUROA

Quelques jours seulement après le succès rencontré sur la commune de Tumara'a, la CCH poursuit son tour de l'île Sacrée à la chasse aux DEEE, les déchets d'équipements électrique et électroniques. Les 13 et 14 août, les bennes la ComCom faisaient halte à Uturoa. Un rendez-vous fort attendu par toute la population, qui s'est déplacée en masse...

Le balai des voitures et pick-up avait débuté tôt, ce mardi 13 août ! Et il n'a pas pas faibli durant les deux jours d'une collecte exceptionnelle qui ne s'est terminée que mercredi, tard dans l'après-midi.

DES JARDINS PLUS PROPRES, DES MAISONS PLUS SAINES

Au total, pas moins de 9 bennes pleines à craquer de ventilateurs, réfrigérateurs et autres téléphones ou outils ont été récoltés, soit 108m3 de DEEE. Et c'est sans compter tout ce qui n'a pas pu embarquer jeudi sur le Tahiti Nui VIII direction Tahiti, pour rejoindre la filière recyclage.

En effet, l'équivalent de 9 autres bennes a dû être temporairement stocké sur le terre-plein situé en face de l'agence OPT de Uturoa dans l'attente du prochain passage de la goélette administrative... Au total, ce sont plus de 200m3 qui ont donc été récoltés sur seulement deux jours de collecte. 200m3 !... qui ne décorent donc plus nos jardins, nos maisons et les bords de nos routes.

LE FRUIT D'UNE ENTENTE INEDITE ENTRE LA CCH, LA DIREN, LA DEQ ET FENUA MA

Il faut le rappeler, cette vaste opération inaugurée à Tumaraa, poursuivie à Uturoa et bientôt à Taputapuatea, n'a été rendue possible que grâce à une synergie inédite entre la CCH, le Pays (à travers la DIREN et la Direction de l'Équipement) ainsi qu'à Fenua Ma. A eux tous, ainsi qu'aux habitants de Raiatea pour leur soutien et leur participation au succès de cette grande collecte, la ComCom tient à adresser ses plus chaleureux remerciements.

Publié le 23/08/2024



Annexe 8 : Opération de collectes des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) à Taputapuatea

HABITANTS DE TAPUTAPUATEA, CE MESSAGE EST POUR VOUS !

Habitants de Taputapuatea, ce message est pour vous !

La grande opération de collecte des « D3E » de la ComCom boucle bientôt son grand tour de l'Île Sacrée ! Bientôt au tour de la Commune De Taputapuatea !

Alors, n'attendez pas pour trier et mettre de côté vos déchets d'Équipements Electriques ou Electroniques cassés et non réparables :

- Écrans
- Ordinateurs
- Téléphones
- Imprimantes
- Jeux électroniques
- Ventilateurs et clim
- Cuisinières électriques
- Frigos et congélateurs
- Machines à laver
- Machines à coudre
- Appareil photo ou caméra...
- Outils électriques...

TROIS JOURS, TROIS POINTS DE COLLECTE SUR LA COMMUNE DE TAPU :

- LUNDI 9 SEPTEMBRE

- MAIRIE ANNEXE DE PUOHINE DE 8 HEURES A 14 HEURES

- MARDI 10 SEPTEMBRE

- MAIRIE ANNEXE DE OPOA DE 8 HEURES A 14 HEURES

- MERCREDI 11 SEPTEMBRE

- PARC A MATERIEL DE LA MAIRIE DE AVERA DE 8 HEURES A 14 HEURES

Attention ⚠

La ComCom rappelle à tous les usagers que ni les D3E posés en bord de route ni les déchets encombrants ne seront ramassés ! Merci à toute la population pour le respect de ces consignes de dépôt. 🙏

Une opération menée avec le soutien de la Direction de l'Environnement Polynésie Française, la Flottille administrative et le Syndicat FENUA MA et qui concerne particulièrement tous nos @followers de Tapu !

Publié le 02/09/2024



Annexe 9 : Conseil Communautaire du 3 septembre 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE : LES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Le conseil communautaire, c'est l'instance qui fixe le cap de la CCH dans ses missions. Rassemblant les maires et les élus de la Communauté de communes, il était convoqué pour la sixième fois de l'année ce mardi 3 septembre. Financement du CET, actualisation du projet de ramassage des encombrants et des carcasses de véhicules... Retour sur les principales délibérations prises à cette occasion.

1. Approbation du PV de la séance du conseil communautaire du 30 juillet 2024

C'est une formalité administrative, mais il est d'usage que chaque conseil communautaire commence par la validation du procès verbal qui entérine la précédente séance. Le PV du conseil communautaire du 30 juillet a été validé à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la Communauté de communes Hava'i (retrait de la compétence relative aux transports inter-insulaire)

Le sujet est d'une actualité brûlante. Si le Pays a demandé à récupérer la compétence du transport inter insulaire, l'Etat a demandé à la CCH de retirer la délibération prise au précédent conseil communautaire, qui demandait justement à ce que le Pays récupère cette compétence ! Motif invoqué : si elle retirait le transport inter insulaire de ses compétences la CCH n'aurait plus qu'une seule compétence optionnelle sur la base de la nouvelle version du CGCT.

Pour rappel, historiquement, la Communauté de communes Hava'i, suivant les CGCT de 2012 et de 2017, devait exercer trois compétences obligatoires et trois compétences optionnelles. Or le CGCT de 2023 n'impose plus que 2 compétences à choisir parmi 9 compétences.

Aussi, la CCH, réunie en conseil communautaire ce mardi 3 septembre, a voté à l'unanimité une délibération visant à « ne plus exercer la compétence transport entre les îles » et profite de cette occasion pour demander à l'Etat de consolider et mettre à jour à jour ses statuts conformément à la nouvelle version du CGCT en vigueur et applicable en Polynésie française.

3. L'actualisation du plan de gestion des déchets approuvée, incluant notamment les investissements à venir dans les prochaines années, et notamment un broyeur à verre mobile

Le PGD, pour plan de gestion des déchets, résume de toute évidence au coeur de l'activité de la CCH. Véritable matrice de la gestion des déchets dans le périmètre de la CCH, il est notamment question dans ce document :

- du stockage des déchets et options retenues
- de l'organisation et de la sécurité de la collecte
- des pistes d'optimisation du service
- ou encore des perspectives d'évolution du volume de déchets à traiter dans les années à venir...

Il a été notamment rappelé, à l'appui d'un exposé de la SPEED, spécialiste de ces sujets, que les centres d'enfouissement technique étaient, à court terme, l'option la plus adaptée à nos îles.

Les tableaux récapitulatifs des grandes orientations du PGD actualisé est à retrouver sur notre site : <https://www.comcomhava'i.com/rapports>

4. Le plan de financement du CET de Raiatea modifié

Dans les années à venir, le CET de Raiatea serait, et de loin, le plus engageant financièrement pour la CCH. Il est donc essentiel que les modalités de son financement soient le plus finement possible identifiées et calibrées. Aussi, le conseil communautaire du mardi 3 septembre a voté une délibération consistant à modifier le plan de financement du projet de CET à Raiatea.

A l'unanimité, c'est ce plan de financement actualisé qui a été voté, car il semble plus proche du coût réel du projet, estimé à un peu plus d'un milliard de francs.

(voir tableau Annexe 1 ci-dessous)

5. La répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)

Mettant en avant des disparités démographiques d'une part et, d'autre part, de richesse par habitant sur l'ensemble de son périmètre, la Communauté de communes Hava'i s'efforce d'apporter le plus de justice dans la répartition du FPIC. Elle a donc soumis au vote une délibération consistant à répartir de manière plus équitable ce fond géré par l'intermédiaire du HCR.

Aussi, la répartition suivante, commune par commune, a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité. Le FPIC sera donc réparti de la manière suivante entre la communauté de communes Hava'i et ses communes membres pour l'exercice 2024 :

(voir tableau Annexe 2 ci-dessous)

6. Questions diverses

Pour clore cette sixième séance du Conseil communautaire de la ComCom, plus questions diverses (mais non moins essentielles) ont été soumises :

- Un projet de collecte et de transport vers Tahiti des déchets encombrants pour les communes de l'île de Raiatea, qui devrait se concrétiser dès début 2025 selon un calendrier qui sera communiqué dès que les modalités seront définitivement validées.
- Le projet d'acquisition d'un incinérateur par la commune de Taputapuataea, via un don privé, et qui doit se concrétiser dès janvier 2025. Son utilisation serait quant à elle suspendue aux autorisations nécessaires.
- Le projet de collecte des carcasses de voitures à Raiatea, Huahine et Taha'a en cours de recensement
- Un bilan de la collecte des D3E à Uturoa. En quelques jours seulement, ce sont plus de 21 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques qui ont été collectés sur les communes de Tumaraa et d'Uturoa. Pour une première édition de cette grande collecte organisée sous forme de « déchetterie mobile », il faut saluer un grand succès...

Publié le 09/09/2024



Annexe 10 : Bilan de la collecte des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) sur l'ensemble de l'île de Raiatea

TOUR DE L'ILE « D3E » TAPUTAPUATEA POUR TERMINER EN BEAUTE !

C'était la dernière étape d'un coup de balais inédit passé dans toutes les communes de l'île de Raiatea. Les 9, 10 et 11 septembre, la commune de Taputapuatea est venue « boucler la boucle » de l'opération massive de collecte des D3E menée par la ComCom tout autour de l'Île Sacrée. Et qui a remporté un énorme succès.

On ne peut pas se réjouir des montagnes de déchets que créent nos modes de vie déconnectés des enjeux environnementaux. Ceci dit, on ne peut que se réjouir que les ventilateurs, machines à la laver cassées ou anciens ordinateurs et écrans hors d'usage ne s'empilent plus sous le préau, dans le garage ou même dans la chambre... pour rejoindre, enfin, la filière du recyclage.

ENCORE PRES DE 20 BENNES COLLECTEES...

A la fin de la collecte qui s'est déroulée du 9 au 11 septembre en mairie annexe de Puohine, puis en mairie annexe d'Opoa et, enfin, autour du Fare Tiurai de Avera, les comptes sont faciles à faire... Il suffit de compter les bennes remplies et... ce qui en dépassait.

Rien que pour Taputapuatea, pas moins de 9 bennes ont déjà quitté Raiatea direction Tahiti, et ont été « dépotées » dès le 12 septembre par Fenua Ma, qui s'occupe désormais de leur aiguillage vers le recyclage. Et... 9 autres bennes doivent quitter la commune de Tapu dans les semaines qui viennent, attendues par Technival à la faveur d'un nouveau marché récemment noué.

LE FRUIT D'UNE LARGE SYNERGIE ENTRE LA CCH, LE PAYS ET LES ACTEURS POLYNESIENS DU RECYCLAGE

Il faut le rappeler, ces trois ramassages organisés et réalisés en un temps record (quelques semaines seulement !) n'ont pu être possibles que grâce à l'union de toutes les forces de votre Communauté de Communes Hava'i et de la Direction de l'environnement (la DIREN). Sans oublier celles de la Flottille administrative qui a pris en charge l'envoi de la cinquantaine de bennes de 12m3 remplies tout autour de Raiatea, ainsi que le concours crucial de Fenua Ma et, bientôt, de Technival...

Gageons que le projet de « Recyclerie » qui figure au calendrier du nouveau Plan de gestion des déchets de la ComCom, rendent bientôt ce type d'opérations de moins en moins populaires et, pourquoi pas, même plus nécessaires...

En attendant, restez à l'écoute car, consciente que tous les ménages n'ont pas pu profiter de ce premier « Tour de l'île des D3E », la Communauté de communes Hava'i organisera tout prochainement un deuxième passage près de chez vous.

Publié le 18/09/2024



Annexe 11 : Campagne de sensibilisation au tri et au zéro déchet avec les services civique

« EN MODE SERVICE CIVIQUE » POUR SENSIBILISER AU TRI ET AU ZÉRO DÉCHET

Les 12 et 13 septembre, la ComCom accueillait en son siège, à Tevaitoa, des recrues... inhabituelles ! Venues des quatre coins des Îles-sous-le-Vent, une douzaine de jeunes étaient convoqués pour une mission très spéciale : apprendre auprès d'ambassadeurs chevronnés les rudiments du tri sélectif et les mantras du « Zéro déchet ». Leur mission, tous l'ont acceptée : pendant huit mois : porte à porte, foyer par foyer, sensibiliser chaque habitant des communes de la ComCom à l'impératif d'un tri sélectif rigoureux pour que, bientôt, plus un seul déchet recyclable ne termine sa vie enfoui dans nos îles. Et on peut dire que les voilà idéalement lancés et prêts à partir, dès cette semaine, sur les routes et servitudes de leurs îles respectives pour aller prêcher la bonne parole, rappeler les bons gestes...

L'ABOUTISSEMENT DE PLUSIEURS MOIS DE PRÉPARATION

Cela faisait plusieurs semaines que les six communes adhérentes de la ComCom recherchaient les profils les mieux à-mêmes de remplir cette mission impérieuse. Jeudi 12 septembre, la douzaine de Services Civiques triés sur le volet et mis à la disposition de la ComCom Hava'i par le Haut Commissariat se retrouvait donc à Tevaitoa pour recevoir leur uniforme de Messagers du tri, ainsi que la mallette pédagogique qui les accompagnera pendant les mois à venir.

Mais il s'agissait de bien plus en réalité. Durant près de deux jours, les jeunes Messagers du tri ont reçu une réelle formation d'éco-citoyens. Pourquoi trier ? Comment trier ? De quelles manières peut-on réduire drastiquement le volume de déchet que l'on envoie au dépotoir ? Que peut-on mettre dans son compost ? Pourquoi il faut absolument arrêter d'utiliser les huiles usagées pour le traitement de ses bois ? Ou encore pourquoi enterrer ses vieilles boîtes de Punu Puatoro n'a jamais fait pousser les bananes ou le taro plus vite ?... Autant de questions qui, désormais, pour les services civiques qui s'apprennent à aller prêcher la bonne parole dans les foyers de Raiatea, Huahine, Raiatea et Taha'a, ont des réponses.

DES FORMATEURS 5 ÉTOILES AU RENDEZ-VOUS

Et il faut dire que la société de communication et événementiel tahitienne Obacom avait sorti le grand jeu pour initier les services civiques aux enjeux de leur mission. Au casting : Rava Sachet, directrice au service développement de projet de la TSP, Kihî Tuiho, ingénieure d'études chez TSP, mais aussi les prestigieux « ambassadeurs de l'environnement » que sont Matahari Bousquet (Miss Tahiti 2019) et Tane Teaniniuraitemoana, candidat numéro 3 à l'élection Mister Tahiti 2024 et chanteur et musicien de talent... mais aussi Jonathan Biarez, fondateur de Ninamu Solutions et spécialiste des procédés de compostage naturels... Le grand jeu !

Au programme : diffusion de clips de sensibilisation au désastre du plastique omniprésent, jeu interactif sur les bonnes pratiques en matière de tri, mais aussi atelier de fabrication « DIY » (do it yourself) de produits d'entretien et d'hygiène écologiques, zéro emballage et faits maison... La journée a été riche en débats, en présentations et... en apprentissages pour les Messagers du tri !

Pour Rava Sachet, de la TSP, « c'est un sacré défi qu'on leur lance, d'aller au contact de la population, notamment du fait qu'ils sont jeunes. Ils faut qu'il aient les outils, tous les bons messages à délivrer. Il faudra qu'ils gardent l'enthousiasme dont ils ont fait preuve tout au long de cette journée de formation, qu'ils sachent pourquoi ils le font, qu'ils donnent du sens à tous ces messages et qu'ils soient fiers de le faire... Et puis c'est surtout qu'on n'a pas le choix ! Que si on ne met pas en place ces règles de tri, nos îles deviendront des poubelles version géante et c'est ça qu'on veut éviter ! », conclue la directrice de service développement de la TSP...

« A travers les missions des Ambassadeurs de l'environnement, je me suis rendu compte du fléau que représentaient les déchets plastiques et les déchets en général, témoigne Matahari Bousquet. J'ai pu aussi voir combien il était difficile de gérer tous ces déchets pour nos îles. Je pense que tous ces jeunes qui ont été choisis pour cette mission ont été bien choisis. Dans nos îles on se connaît un peu tous et ils pourront faire passer le message plus facilement, avoir les bons mots pour convaincre », estime l'ambassadrice de l'environnement.

« Le fait de travailler avec des jeunes, ça permet de mieux diffuser l'information. Pas en ce qu'ils sont plus malléables, mais dans le sens où c'est plus facile de leur apporter des choses... En plus le fait que tous partiront dans leur commune, dans leur île, permettra de mieux passer les messages auprès de la population. C'est une très bonne initiative et j'espère que les autres communautés de communes pourront faire pareil. Il y a beaucoup de soucis en matière de gestion de déchets en Polynésie et, heureusement, les jeunes générations sont beaucoup plus impliquées et... ça me rassure ! », estime quant à lui Jonathan Biarez, de Ninamu Solutions...

Après une dernière demi-journée de formation au face-à-face avec les ménages en mode jeu de rôle, les douze services civiques ont pu chacun regagner leur île et leur commune, prêts à sensibiliser le plus largement possible durant les huit mois à venir.

Teagai TEAPIKI, Rautini TAPUHIRO MALARDE (Pour Maupiti), Hotea TERIPIAIA, Violette CHUNG (pour Huahine), Teraihoa PEUE, Leia TETAUIRA (pour Taha'a) et Temehani MAUAHITI, Hitinui ROTA, Heretua TEMAHAHE, Déborah TUPUA, Heitiare ADI et Heitiare ANUANU (pour Raiatea) : la ComCom vous souhaite bon courage et beaucoup de réussite dans votre mission !

Publié le 23/09/2024





Annexe 13 : Guide pratique du tri des déchets à l'usage des usagers

GUIDE PRATIQUE SPÉCIAL DÉCHETS

La ComCom Hava'i vous propose [Le Guide Pratique du Recyclage](#) qui contient des recettes de réduction des déchets.
Cliquez sur le lien en rouge pour télécharger Le Guide Pratique du Recyclage

Publié le 14/10/2024



[Cliquez ici pour télécharger le document](#)



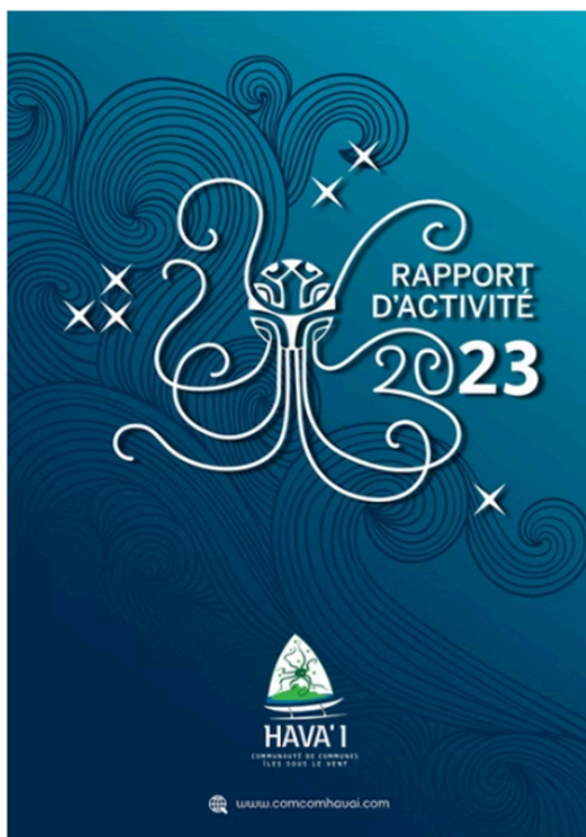
Annexe 14 : Rapport d'activité 2023

RAPPORT D'ACTIVÉ 2023

Retrouvez Le Rapport d'activité de l'année 2023.

Cliquez sur le lien en rouge pour télécharger Le Rapport d'activité 2023

Publié le 17/10/2024



Cliquez ici pour télécharger le document



Annexe 15 : Essai pilote d'une déchetterie mobiles à Tumara'a

DÉCHETTERIE MOBILE : UN ESSAI PILOTE CONCLUANT À TUMARA'A

C'était les 11 et 12 octobre derniers. La ComCom testait pour la toute première fois aux Raromatai le système de déchetterie mobile pour la collecte des encombrants. Une première édition qui, si elle n'a pas été aidée par la météo, s'est révélée largement concluante et devrait appeler à de toutes prochaines éditions, sur l'ensemble du périmètre de la CCH.

L'opération de ramassage des encombrants en mode « Déchetterie mobile » a été organisée en quelques semaines seulement. Objectif : jauger l'efficacité opérationnelle et financière du dispositif pour, bientôt, la dupliquer dans l'ensemble des communes et des îles adhérentes.

UNE DECHETERIE MOBILE, C'EST QUOI ?

Le principe est relativement simple. Les déchetteries mobiles répondent à un triple enjeu :

- Permettre aux usagers d'amener eux-mêmes leurs déchets dits « encombrants », afin que ceux-ci soient traités dans des conditions satisfaisantes et valorisés.
- Compléter l'offre de services de proximité proposés aux usagers de la ComCom.
- Enfin : lutter contre la multiplication des dépôts sauvages dans nos îles.

Equippée d'autant de bennes que de types de matériaux collectés, ainsi que d'une rampe permettant aux véhicules de stationner à l'aplomb des bennes, ce procédé est qualifié de « mobile » dans le sens où il peut être installé partout et relativement facilement, et pour une durée limitée à celle de la collecte.

Pour cet essai pilote, la CCH avait sélectionné la commune de Tumara'a. Le 10 octobre, 9 bennes avaient donc été positionnées sur le terre plein jouxtant la salle omnisports de Tevaitoa afin d'accueillir dès le vendredi 11 octobre à 8 heures, les premiers usagers (non professionnels exclusivement) de la communes.

LES POINTS FORTS DE LA DECHETERIE MOBILE

La population attendait depuis longtemps maintenant que ses déchets encombrants puissent être pris en charge. Consciente du besoin urgent d'organiser cette collecte, la Communauté de communes n'avait alors que peu de marge de manœuvre, la majeure partie des points de stockage étant saturés et, surtout s'agissant des encombrants, irréguliers...

Ainsi, le recours à une déchetterie mobile répond aux multiples enjeux posés par la production de déchets encombrants aux Raromatai et, in fine, à leur traitement et leur stockage en bout de chaîne... En voici les principaux atouts :

- Le procédé permet de pallier à l'un des problèmes majeurs posés par le stockage des déchets aux Raromatai : le foncier. Parce que son installation ne nécessite qu'une emprise relativement faible et ponctuelle, les terrains communaux peuvent facilement accueillir la déchetterie mobile le temps de la collecte.
- La déchetterie mobile est plutôt économe en équipements et en personnels. Pour l'opération, seuls un camion grue, neufs bennes 12 m3 de la ComCom, ainsi qu'un tractopelle, une drague de la commune de Tumara'a et la rampe d'accès d'Enviropol (société basée à Tahiti) ont été réquisitionnés. Le temps d'organisation et le coût de la déchetterie mobile sont ainsi réduits aux minimum.
- Le dépôt d'un véhicule après l'autre, supervisé par un agent de la ComCom, permet un tri hyper sélectif et limite les erreurs de tri.
- La concentration de la collecte en un point unique permet de ne pas encombrer nos routes et servitudes de montagnes de déchets pendant les ramassages et laisse nos îles magnifiques.

Et si on ajoute le fait que les huit bennes de 12 m3 collectées sur quelques heures de ramassage seulement ont pris la route de Tahiti où leur contenu sera enfoui dans un CET aux normes de protection de l'environnement (à défaut d'être entreposées dans les dépotoirs de nos îles...) c'est carton plein pour cette nouvelle formule ! A tel point que l'achat d'une déchetterie par la ComCom est envisagé, ce qui donnera toute la latitude à la communauté de communes pour organiser des collectes des encombrants partout et régulièrement dont la prochaine est programmée pour Uturoa du 1er novembre au 2 novembre 2024 et du 20 au 21 décembre 2024 à Taputapuata. A suivre très prochainement à Raiatea, Taha'a, Huahine et Maupiti !

Publié le 23/10/2024



Annexe 16 : la COMCOM reçoit la délégation sénatoriale aux outre-mer!

LA COMCOM RECOIT LA DELEGATION SENATORIALE AUX OUTRE-MER !

Retour en images sur la visite exceptionnelle de 4 sénatrices de la délégation sénatoriale aux outre-mer au siège de la Communauté de Communes Hava'i.

C'était ce jeudi 24 octobre 2024. Le président de la Communauté de communes Hava'i ainsi que du SPC Cyril Tetuanui , recevait quatre sénatrices de la délégation sénatoriale aux outre-mer.

Leur mission : prendre la mesure de réalités de terrain trop méconnues dans l'Hexagone et rapporter auprès que leurs collègues sénateurs les besoins législatifs et financiers des communes de Polynésie française dans l'exercice de leurs nombreuses et cruciales compétences.

Plus d'une heure d'un dialogue riche et constructif, qui s'est poursuivi par un déjeuner de travail... Une rencontre essentielle pour que les projets menés par les communes et les intercommunalités puissent se faire plus efficacement, notamment en matière environnementale... et en premier chef dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets !

Sénatrice Lana Tetuanui (Polynésie française), Micheline Jacques (Saint-Barthélemy), Audrey BELIM (La Réunion), @Jacqueline Eustache-Brinio (Val-d'Oise) Et avec le SPCPF, Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française

Publié le 25/10/2024



Annexe 17: Bilan sur la collecte des encombrants sur Uturoa

COLLECTE DES ENCOMBRANTS À UTUROA : (TROP) GRAND SUCCÈS AU RENDEZ-VOUS...

Collecte des encombrants à Uturoa : (trop) grand succès au rendez-vous...

Vendredi 8 novembre à 8 heures du matin, s'ouvrait la toute première déchetterie mobile spéciale déchets « encombrants » à Uturoa. Inédite pour la commune, elle a remporté un vif succès... Au delà des capacités de collecte de la ComCom même, la collecte ayant dû être clôturée dès 10H30, alors que les 9 bennes de 12m3 étaient déjà pleines à craquer. En 2 heures et demie à peine...

Pourtant, ce sont pas moins de 9 bennes de 12m3 qui avaient été mobilisées durant deux jours afin de permettre aux habitants de Uturoa de se débarrasser de leurs encombrants. La saturation des dépotoirs de l'île sacrée, rappelons-le, empêchait toute collecte des déchets encombrants depuis décembre 2022. Impasse qui marquait néanmoins l'arrêt de l'enfouissement sauvage des déchets encombrants, qui était, faute de mieux, la règle jusqu'alors.

Le premier pas d'une collaboration nouvelle entre la ComCom et la DIREN

Devant l'impossibilité de stocker davantage de déchets encombrants sur l'île, la ComCom avait dû arrêter, en 2022, toute collecte des déchets encombrants. Depuis, les particuliers n'avaient d'autres recours que de les envoyer par fret bateau à Tahiti (à leur frais) ou... pour la plupart, de les stocker chez eux.

Courant 2023, la ComCom s'était donc tournée vers le Pays via la DIREN (la Direction de l'Environnement), afin de trouver une nouvelle filière économiquement viable et plus durable pour les encombrants de ses communes adhérentes. Suite à ces discussions avec le Président du Pays, il a été convenu que la flottille administrative (via le Tahiti Nui) se charge en intégralité du rapatriement des déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que des encombrants entre les Raromatai et Tahiti.

Plus de 100m3 collectés en... deux heures et demie

Malgré le compactage progressif des déchets récoltés, et aussi malgré la mobilisation de tous les moyens de collecte dont dispose la ComCom en agents et en bennes, l'affluence XXL a vite entraîné la saturation de la déchetterie mobile installée place To'a Huri Nihî. 108 m3 de matelas, gravas, ferrailles et autres pneus et bois en à peine deux heures et demie. A collecte exceptionnelle, succès exceptionnel... Force a été de constater que les besoins étaient supérieurs aux capacités de prise en charge de la ComCom...

C'est une leçon pour les prochaines opérations de collecte de la Communauté de communes, qui à l'avenir contrôlera plus sérieusement la commune de résidence des usagers et qui devra, pour les prochaines éditions, rebattre les cartes du planning de collecte. Il a déjà été acté dans le PGD validé récemment l'achat de 9 bennes supplémentaires, doublant donc la capacité de la déchetterie mobile à l'horizon 2026.

La communauté de communes Hava'i tient à présenter ses excuses pour le désagrément subis par ses usagers qui avaient, pour beaucoup, longuement préparé les matériaux à déposer et leur acheminement durant les deux jours collecte organisés à Uturoa.

Rendez-vous est déjà pris le 9 décembre à Place To'a Huri Nihî à partir de 8 heures pour la prochaine installation de la déchetterie mobile. Par ailleurs, plusieurs collectes sont d'ores et déjà prévues sur l'ensemble du périmètre de la ComCom tout au long de l'année 2025, toujours sur le principe de la déchetterie mobile.

Publié le 22/11/2024



Annexe 18 : Bilan sur l'opération Réparac'teurs du Fenua à uturoa.

GROS SUCCÈS POUR LES RÉPARAC'TEURS DU FENUA À UTUROA !!!

#LaComCom soutient

Samedi 23 novembre, l'atelier collaboratif de réparation « Tata'i » était de retour à Raiatea et a rassemblé durant toute la journée particuliers et experts de la réparation à Uturoa. Objectif de ces ateliers itinérants : donner une seconde vie à des équipements électriques et électroniques en panne... plutôt que de les jeter... Et sensibiliser par la même au réemploi. Le succès a été au rendez-vous : sur la demi-tonne de frigos, machines à coudre, aspirateurs et autres perceuses apportées par les usagers pas moins de 400 Kg sont repartis en état de marche. Autant de déchets hautement polluants qui ne partiront donc pas à la poubelle... Bravo !

Une demi-tonne de « déchets » qui n'en étaient pas vraiment !

La fréquentation n'a pas désempé durant toute la journée de dimanche à la paroisse Saint-André de Uturoa, à Raiatea. Défilé de grille-pain, de perceuses, de frigos, de machines à laver, perceuses, machines à coudre, aspirateurs... Ne vous y trompez pas : la déchetterie mobile de la ComCom n'avait pas investi le centre-ville de Uturoa. Mieux que ça ! Ayant répondu à l'invitation de l'association locale *Te Miti e Te Fenua*, qui milite pour un Fenua (et des lagons !) mieux préservés et mieux compris de tous, l'association Tia'i Fenua s'était déplacée de Tahiti pour la journée afin d'installer sa ressourcerie éphémère.

Pas moins de 9 experts-bénévoles avaient fait le déplacement depuis Tahiti pour la journée, soutenus par deux réparac'teurs de l'île. Et il n'en fallait pas moins pour expertiser, réparer et initier durant toute la journée. Il fallait même un peu de patience pour rencontrer Philippe, Ludo, Thierry, Jean-Luc, Jérémy, Tina et Taefa, ainsi que Benoît et Yohan, tous réparac'teurs bénévoles aidés de Moea et Herehia à l'accueil et à la logistique.

Le bilan de l'atelier n'a pas à rougir devant les scores des mêmes ateliers régulièrement organisés à Tahiti. Sur les 500 kilos d'appareils qui ont été passés à la loupe, plus de 80% d'entre eux sont repartis en état de marche... Chapeau à l'association Tia'i Fenua, dont la devise « Préparer le monde de demain, ensemble » a donc été largement honorée !

Le projet de ressourcerie fait son chemin à Raiatea

Ce large succès vient souligner le besoin d'une ressourcerie à Raiatea. Le succès remporté par l'atelier Tata'i ce samedi 23 novembre est venu confirmer un besoin déjà identifié : créer un lieu sur l'Île Sacrée qui permettrait à ses habitants de redonner une seconde vie à leurs appareils en panne, les fameux D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), mais aussi le bois et les textiles.

Si la création d'une ressourcerie apparaît déjà dans le PGD (le plan de gestion des déchets) de la Communauté de communes HAVA'I, le succès très inspirant de l'atelier et l'expertise de l'association Tia'i Fenua sont venus planter une première graine au sein de la population autant que des décideurs. Reste à dessiner les contours budgétaires et organisationnels de cette future entité, dont les bienfaits environnementaux autant qu'humains (via la formation et la réinsertion de jeunes dans la filière du réemploi) ne sont plus à démontrer...

D'ici là, la tenue d'un nouvel atelier « Tata'i » est d'ores et déjà à l'étude pour le début 2025. Restez connectés !

Publié le 29/11/2024



Annexe 19 : Nouvelle collecte des Déchets d'Équipements, Électrique et électroménagers (DEEE) Tumara'a

D3E : NOUVELLE COLLECTE D'AMPLEUR À TUMARA'A

C'était à Tumaraa, du 18 au 20 novembre. Après la première tournée du mois de juillet 2024, la ComCom a réinstallé ses bennes amovibles dans quatre points stratégiques de la commune pour tous ceux qui n'étaient pas prêts ou alors pas au courant de la collecte réalisée en juillet. Mission : débarrasser les particuliers de leur derniers appareils électriques et électroménagers irréparables. Objectif : atteint, avec pas moins de 7 bennes remplies qui ont déjà pris la direction de Tahiti, avant d'être acheminées prochainement vers la Nouvelle-Zélande.

Encore une belle illustration de l'efficacité de la mise à disposition de bennes amovibles type "déchetterie mobile" dans la collecte des D3E, les déchets d'équipements électriques et électroménagers. Trois jours/Cinq lieux de collecte (Mairie de Fetuna, Mairie de Vaiaau, Mairie de Tehurui, Mairie de Tevaitoa et débarcadère de Pufau) qui ont permis de débarrasser les foyers et les jardins de pas moins de 84 mètres cubes de frigidaires, climatiseurs et autres ventilateurs et outillages hors d'usage.

Merci à tous les habitants de la commune de Tumaraa d'avoir joué le jeu lors de cette deuxième collecte en mode #DéchetterieMobile.

Publié le 02/12/2024



Annexe 20 : Vidéo STOP aux plastiques dans le Pacifique

#VIDEO // STOP AUX PLASTIQUES DANS LE PACIFIQUE

Un message fort à méditer dans chaque foyer, dans chaque tête pour le week-end

« Voices of the Pacific » (Les voix du Pacifique) a été réalisé par la délégation pacifique, participant au Traité mondial sur les plastiques.

Parce que de Aotearoa à Rapa Nui, des Îles Cook aux Marquises en passant par Hawaï, Tahiti et nos chères Raromatai, il est plus qu'urgent de sensibiliser, encore et encore, aux ravages du plastique dans notre Océan...

♥ ♥ ♥ Faites tourner ♥ ♥ ♥

Publié le 02/12/2024



Annexe 21 : Communication des horaires d'accueil téléphonique de la CCH

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le président de la communauté de communes Hava'i, informe la population de Raiatea, que l'accueil physique et téléphonique est ouvert uniquement aux horaires ci-dessous mentionnés.

- Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h30
- Le vendredi de 7h30 à 11h30

Publié le 02/12/2024



N° ..225... /CD/2024

COMMUNIQUÉ

Objet : Heures d'ouverture au public

Le Président de la communauté de communes Hava'i, informe la population de Raiatea, que l'accueil physique et téléphonique est ouvert uniquement aux horaires ci-dessous mentionnés.

Accueil téléphonique et physique du public

- Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h30
- Le vendredi de 7h30 à 11h30

Le Président reconnaît que les présentes dispositions sont rendues exécutoires à la date du 05 DEC. 2024

Le Président,



Cyril TETUANUI

Copie(s) :
Chrono 1

Tumaraa - PK 13.500 C/Mont - BP 49 - 98735 UTUROA - Tél : 40.66.48.59 - Mail : courrier@cchavai.pf

[Cliquez ici pour télécharger le document](#)



Annexe 22 : Rappel sur le paiement des redevances de collecte des déchets

REDEVANCE DÉCHETS MÉNAGERS : IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR BIEN FAIRE

Redevance déchets ménagers : il n'est jamais trop tard pour bien faire

De nombreux usagers ne se sont pas encore acquittés du paiement de leur redevance. La ComCom continue chaque semaine de ramasser vos déchets ménagers, pense à régulariser ta situation !

LE SAIS-TU ?

Chaque année, un ménage moyen des Raromatai dépose plus d'une demi tonne dans son bac gris... en contre partie de quoi la ComCom facture 6000 francs par foyer et par semestre.

Alors, si tu fais partie des derniers (mais nombreux !) foyers qui n'ont pas encore réglé leur facture, il n'est pas trop tard (sans pénalité et avec une possibilité d'échelonner les paiements...)

@Usagers de Huahine Maupiti : auprès de la régie.

@Usagers de Tahaa et Raiatea : auprès du Trésor Public directement (bâtiment de la gare maritime à Uturoa)

Publié le 09/12/2024



Annexe 23 : Visite du ministre de l'environnement à la CCH

VISITE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT M. TEAI

CET de Raiatea

« Travailler tous en transparence »

Invité à participer au conseil communautaire qui s'est tenu le 7 mars au siège de la Communauté de communes HAVA'I (CCH) de Tumara'a, Monsieur le ministre de l'environnement Taivini Teai a notamment pu assister à un point d'étape sur le projet de centre d'enfouissement technique de Raiatea. L'occasion pour lui d'échanger avec les élus sur le projet, à l'égard duquel il a tenu à de réitérer le plein soutien du Pays, mais aussi le souhait d'avancer en toute « transparence ».

Où en est le projet de centre d'enfouissement technique de Raiatea ?

Le cheminement administratif du centre d'enfouissement technique de Raiatea suit son cours. Son dossier de financement est actuellement instruit par la DDC (la délégation pour le développement des communes) dont les conclusions sont attendues fin mars. L'arrêté octroyant la subvention, lui, devant être publié en juin ou juillet prochains.

Sur le terrain, l'étude géotechnique G2 PRO exigée par la DIREN dans ce type de projet, doit démarrer courant avril. « Il s'agit d'une étude de sol complémentaire permettant de calibrer la taille des casiers qui accueilleront les déchets non recyclables de l'île. »

Dans le même moment, l'étude concernant le traitement de la petite fourmi de feu démarre, pour cartographier la zone concernée et l'éradiquer et ainsi lutter contre son expansion.

Enfin, un sondage archéologique complémentaire doit confirmer l'absence de vestiges historiques sur l'emprise du futur centre, préalable également obligatoire au démarrage du chantier.

Le Pays en appui au CET

Attentifs à l'exposé du Directeur général des services, Teva GUILLAIN, le ministre de l'environnement et son conseiller technique ont ensuite pris la parole. Avec, pour le premier, un message sans ambiguïté : « Le président a décidé de soutenir 100% du financement de ce projet. Et je suis là pour vous dire que l'on soutient ce projet. »

Le second, Romain Chancelier, pour se montrer rassurant, notamment en réponses aux craintes suscitées par tout projet de cette nature au sein de la population et exprimées par certaines associations : « On a plus de vingt ans d'études à Taravao autour du CET de Paihoro, et c'est démontré : il n'y a pas d'impact. Les seules solutions observées autour du site sont exclusivement liées aux activités agricoles environnantes », a-t-il observé.

Objectif : transparence absolue

« Pour qu'on travaille tous en transparence, notamment vis à vis de la population, je ferai passer un arrêté en conseil des ministres pour la création d'un comité de suivi, réunissant élus, association (dont la FAPE et Vai Ava, à Raiatea). Il faut faire entendre haut et fort que l'on est conscient des nécessités environnementale et qu'on a besoin de ce CET », a tenu à rassurer le ministre de l'environnement.

Et, sur le choix du site, Tavini Teai de conclure : « On a pris acte des erreurs commises dans le passé pour améliorer les centres d'enfouissement technique. Et sur les quinze sites envisagés, celui-ci paraît intéressant. En plus de l'impact environnemental qu'on veut limiter au maximum, il n'y aura pas d'impact visuel. On le sait tous : on a besoin d'un CET pour éviter de polluer nos vallées et nos lagons... »

Publié le 18/03/2025



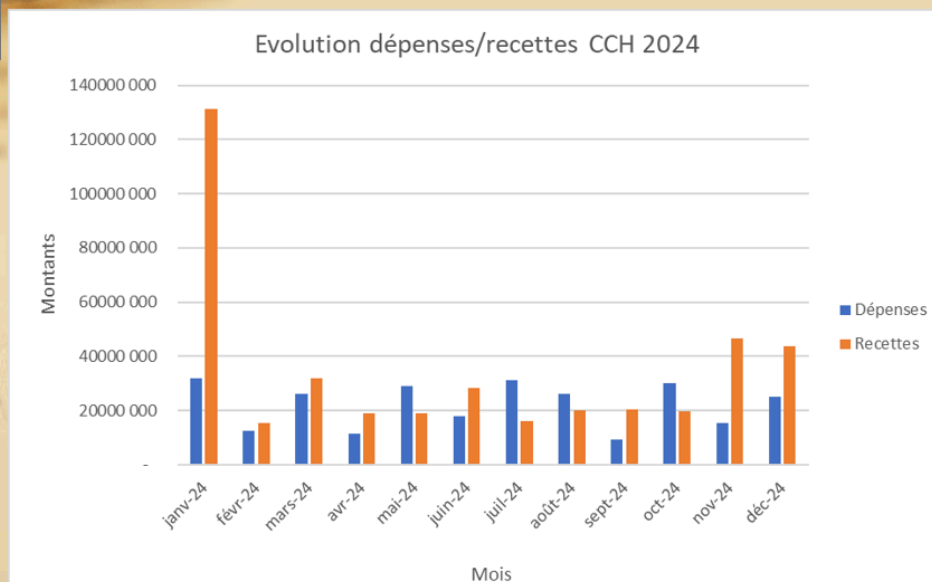
**Annexe 24 : Extrait détaillé du compte administratif du budget annexe de la
gestion des déchets ménagers et assimilés**

en F CPF	2023	2024	Evolution 2023/2024
CHARGES TOTALES DU SERVICE	209 101 299	246 485 524	17,88%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	196 616 536	216 926 947	10,33%
Dépenses de gestion des services	178 590 836	214 846 351	20,30%
Charges à caractère général	63 818 498	83 434 114	30,74%
Fournitures et consommables	13 782 175	25 193 666	82,80%
Entretien, réparations et maintenance	11 056 713	11 114 937	0,53%
Sous-traitance et prestations de services externes	8 737 158	9 667 785	10,65%
Locations	14 028 545	18 715 161	33,41%
Assurances et services bancaires	3 600 431	5 083 935	41,20%
Télécommunications et frais postaux	581 287	1 082 806	86,28%
Frais de personnel et missions	12 032 189	12 575 824	4,52%
Charges de personnel et frais assimilés	114 772 338	129 875 520	13,16%
Autres charges de gestion courante	0	1 536 717	0,00%
Charges exceptionnelles	8 025 700	1 080 596	-86,54%
Dotations aux provisions	10 000 000	1 000 000	-90,00%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 484 763	29 558 577	136,76%
Dépenses d'équipement	12 484 763	29 558 577	136,76%
Dépenses financières	0	0	0,00%
RECETTES TOTALES DU SERVICE	267 573 581	235 707 768	-11,91%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	260 165 431	231 429 366	-11,05%
Recette de gestion des services	260 154 358	226 185 539	-13,06%
Produits des services	94 978 347	113 204 720	19,19%
Subvention d'équilibre	165 176 011	112 980 819	-31,60%
Produits exceptionnels	11 073	5 243 827	47256,88%
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	7 408 150	4 278 402	-42,25%
Subventions d'investissement	7 408 150	4 278 402	-42,25%

**Annexe 25 : Extrait détaillé du compte administratif du budget annexe de la
gestion des déchets ménagers et assimilés**



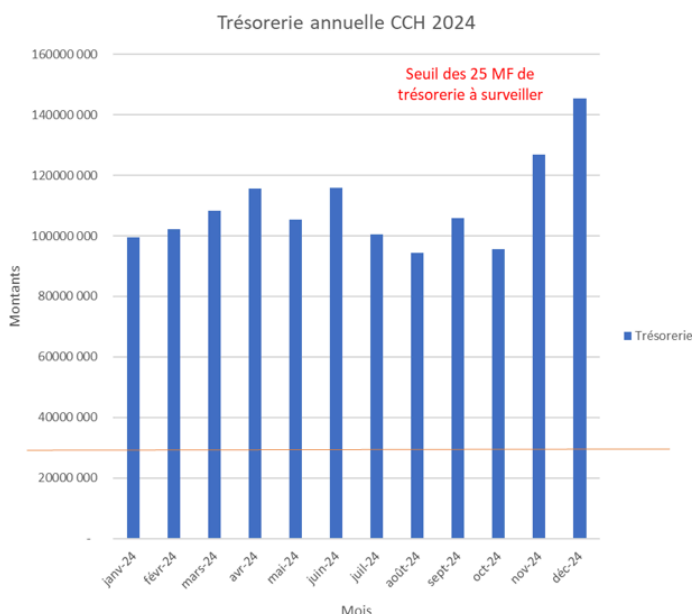
Evolution dépenses/recettes 2024



Désignation	2022	2023	2024
Dépense mensuelle moyenne	13 780 754	7 438 734	22 114 120
Recette mensuelle moyenne	17 926 687	11 354 331	34 233 849
Résultat mensuel moyen	4 145 933	2 650 110	12 119 730



Trésorerie 2024



Situation de trésorerie au 04/03/2025

DÉPENSES EFFECTUÉES	76 139 994 F
RECETTES ENCAISSÉES	182 002 937 F
SOLDE EN CAISSE	105 862 943 F

Fonds de roulement de 4 mois

= 105 862 943 divisé par 25 MF
= 4 mois

RAR BAOM au 31/12/2024 = 161 MF (dont 76 MF 2024 - taux 30%)

- 30 MF ANV = 130 MF

RAR BG au 07/03/2025

= 17 MF

- Titre de M. LISAN Marcelin

- Contribution de Huahine

- Contribution de Tapu

Trésorerie potentielle en + de 147 MF + 105 MF actuelle

= 252 MF trésorerie à atteindre

Désignation	2022	2023	2024
Trésorerie mensuelle moyenne	48 537 828	85 448 933	109 581 411

À la suite de la présentation du rapport intitulé **Rapport annuel sur la gestion clientèle du service des déchets** le **29 août 2025**, et conformément à la demande **de l'instance**, la présente page a été ajoutée. Elle a pour objectif d'apporter des précisions complémentaires concernant **le coût réel du service par abonné, ainsi que sur la part facturée et celle compensée par la CCH**. Ce complément est à lire en lien direct avec le rapport initial et ne s'y substitue pas.

Complément au rapport: Part de l'utilisateur et contribution de la CCH au financement du service

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution de cet indicateur depuis l'exercice 2022. Ils mettent en évidence un écart constant entre le coût réel du service et le montant facturé aux abonnés.

En **2022**, le coût réel moyen du service s'élevait à **26 553 XPF par abonné**, puis à **28 905 XPF** en **2023**. Durant ces deux exercices, la contribution des usagers est restée comprise entre **7 000 XPF et 9 000 XPF**, soit seulement **25 % à 31 % du coût réel**, tandis que la CCH compensait le solde, représentant **17 553 à 21 905 XPF par abonné**, soit environ **70 % à 75 % du coût total**.

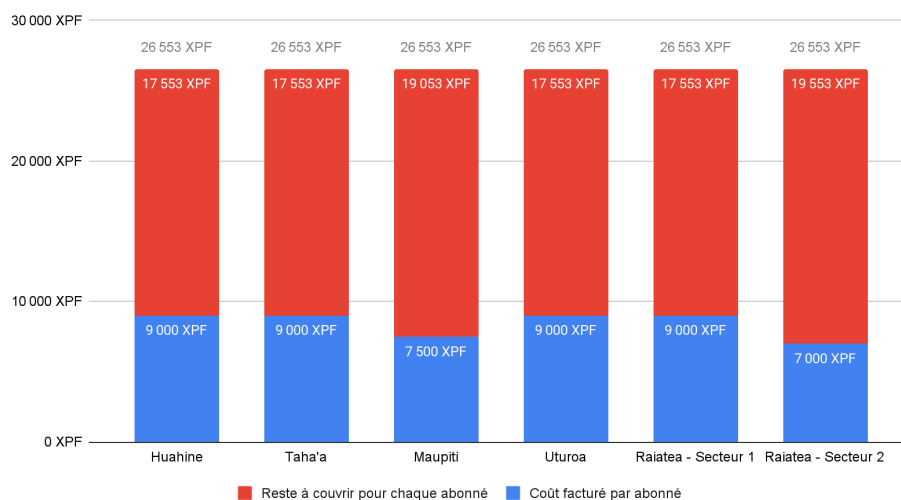
En **2024**, le coût réel a poursuivi sa progression pour atteindre **34 116 XPF par abonné**, soit une hausse de près de **18 % par rapport à 2023**. La part facturée aux usagers a alors été réajustée, variant désormais entre **10 000 XPF et 12 000 XPF**, ce qui équivaut à **30 % à 35 % du coût réel**. Le reste, soit **22 000 XPF à 24 000 XPF par abonné**, demeure pris en charge par la CCH, qui continue d'assumer environ **65 % à 70 % du coût total**.

Cette évolution met en lumière deux tendances principales :

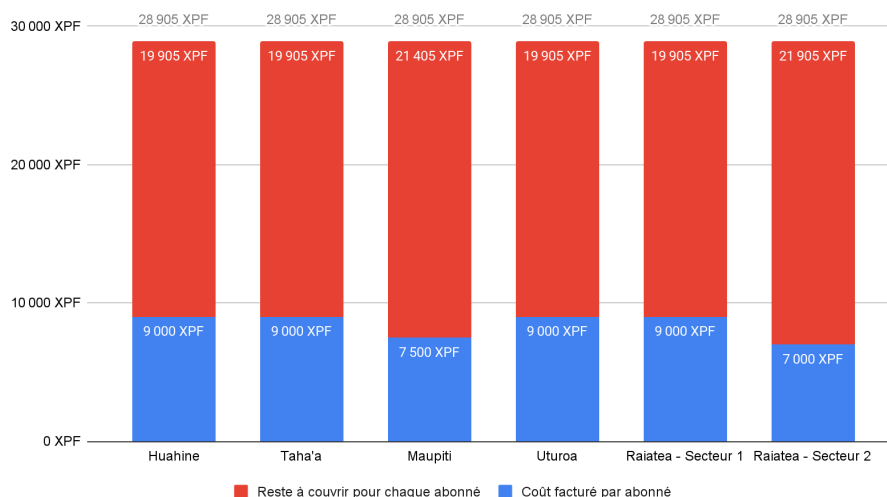
- **l'augmentation du coût réel du service** (+18 % en un an), probablement liée à la hausse des charges d'exploitation et d'entretien ;
- **l'évolution tarifaire progressive des usagers**, dont la contribution directe a été relevée d'environ **3 000 XPF par abonné**, même si la CCH reste le principal financeur du dispositif.

En résumé, malgré la hausse du coût réel, la politique tarifaire permet de maintenir l'accessibilité du service pour les usagers, grâce à une forte compensation de la CCH qui continue d'assumer environ **les deux tiers du coût du service**.

Écart entre coût facturé et coût réel par abonné - Exercice 2022



Écart entre coût facturé et coût réel par abonné - Exercice 2023



Écart entre coût facturé et coût réel par abonné - Exercice 2024

